



Assemblée générale

Distr. générale
10 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire**

Projet de budget-programme pour 2020

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2020

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix

Programme 4

Opérations de maintien de la paix

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Département des opérations de paix	3
Avant-propos	3
Orientations générales.	5
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018***.	10
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****.	27
II. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	41
Avant-propos	41
Orientations générales.	42

* Nouveau tirage pour raisons techniques (30 mai 2019).

** [A/74/50](#).

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

**** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



A.	Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018****	44
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****	48
III.	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan.	51
	Avant-propos	51
	Orientations générales.	52
A.	Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018****	54
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****	58
Annexes relatives aux parties Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020 ****		
I.	Organigramme et répartition des postes pour 2020	61
II.	Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble	65

I. Département des opérations de paix



Avant-propos

Dans les premiers jours de 2019, je me suis rendu en République centrafricaine avec le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, dans le but d'y relancer le processus politique, alors au point mort. Notre message était clair : le Département des opérations de paix du Secrétariat et l'Union africaine collaborent étroitement pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique.

En octobre 2018, également dans le cadre d'une mission conjointe avec l'Union africaine et la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), je me suis rendu dans la zone de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Cette mission, la première de ce type, avait pour objectif de souligner l'importance cruciale de la participation des femmes au processus de paix et la nécessité d'instaurer un environnement plus protecteur pour les femmes et les filles. Je me suis ensuite rendu dans la zone de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, dans l'optique de renforcer et de mettre en relief l'action que nos deux organisations mènent ensemble pour mettre fin à la propagation de la fièvre hémorragique Ebola dans les régions particulièrement vulnérables de l'est de la République démocratique du Congo. Il s'agit là de trois de nos principales zones d'intervention. Là comme ailleurs, les soldats et soldates de la paix sont souvent déployés dans des pays qui traversent des conflits prolongés, où les accords de paix sont fragiles et les affrontements exacerbés par les tensions régionales et les réseaux criminels transnationaux.

À chacune de ces visites, je suis saisi par les effets qu'ont ces conflits sur les populations de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Soudan du Sud et d'autres pays dans lesquels nous menons des opérations. Les Sud-Soudanais ayant fui les villes et les villages ont été contraints de se réfugier dans les camps de protection des civils mis en place par la MINUSS. Nous avons été les témoins directs de la dure réalité de leur quotidien et avons rencontré des femmes victimes de violences sexuelles liées aux conflits.

La protection des civils est au cœur d'un grand nombre de nos mandats. Seul le concours soutenu de nos partenaires dans notre action de maintien de la paix nous permettra de mieux nous acquitter de cette responsabilité, qui va de la protection physique contre les menaces imminentes à la réforme de l'état de droit et des institutions garantes de la sécurité. Notre objectif est de mieux protéger les populations, de soutenir les processus de paix et d'ouvrir la voie à la consolidation de la paix et à la reconstruction, et nous ne cessons d'adapter notre action afin d'exécuter au mieux les mandats qui nous sont confiés.

Depuis la fin de 2017, des organismes externes ont procédé à huit examens indépendants et étudié de manière approfondie tous les aspects des activités que nous menons dans le cadre des missions de maintien de la paix et les moyens de nous aider à moderniser notre action et à mieux nous acquitter de nos mandats. Lancée en 2018 par le Secrétaire général, l'initiative Action pour le maintien de la paix fait fond sur ces efforts pour se recentrer sur les solutions politiques, fixer des objectifs plus réalistes et rendre les missions plus fortes et plus sûres.

Nous entendons poursuivre sur cette trajectoire en 2020. En coopération avec nos partenaires, nous continuerons de faire en sorte que notre action et nos opérations protègent plus efficacement les civils, appuient les règlements politiques et, à terme, contribuent à une paix durable et inclusive.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix
(Signé) Jean-Pierre **Lacroix**

Orientations générales

Mandat et considérations générales

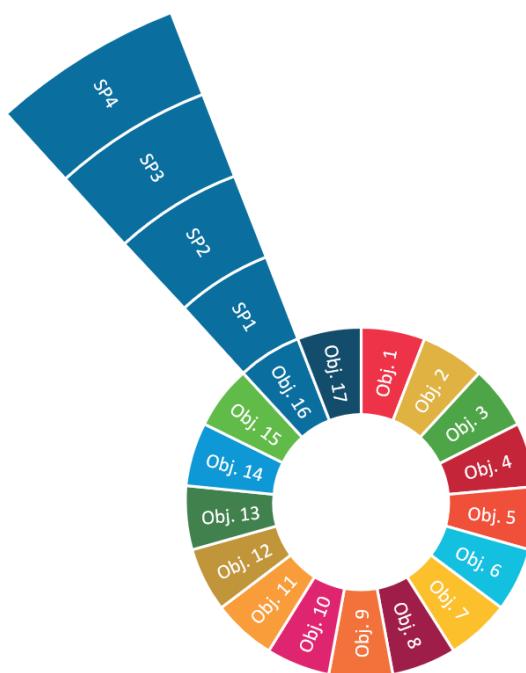
- 5.1 Le Département des opérations de paix est chargé de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce au déploiement, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, des opérations de maintien de la paix autorisées en vertu de ces mêmes buts et principes. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 72/262 C, les études d'ensemble menées chaque année sur toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects et l'examen annuel des questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général. Il dirige et supervise toutes les opérations relevant de sa responsabilité et fournit des orientations politiques et générales ainsi que des directives stratégiques aux missions afin que leurs mandats soient exécutés efficacement, conformément à la Charte et aux principes fondamentaux du maintien de la paix. L'action qu'il mène pour améliorer le maintien de la paix et l'adapter aux situations contemporaines aideront à remettre les pays touchés par des conflits sur la voie d'une paix durable. Les risques et les incertitudes ne cessant de croître, son action est essentielle pour que le maintien de la paix des Nations Unies, instrument sans égal au service de la paix et de la sécurité dans le monde, continue d'être pertinent et efficace.

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 5.2 Le Département des opérations de paix se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif de chaque sous-programme. Ces objectifs vont dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La figure 5.I illustre la façon dont les objectifs et, partant, les produits prévus s'articulent avec les objectifs de développement durable.

Figure 5.I

Département des opérations de paix : lien entre les sous-programmes et les objectifs de développement durable



- 5.3 Les objectifs des sous-programmes sont également rattachés à divers grands textes, qui ont trait à l'initiative « Action pour le maintien de la paix », en application de la résolution [2436 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, à la thématique de la pérennisation de la paix, en application de la résolution [2282 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité et de la résolution [70/262](#) de l'Assemblée générale, au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, et au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, en application de la résolution [2419 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité.

Contexte actuel

- 5.4 L'année 2018 a marqué le soixante-dixième anniversaire de la première opération de maintien de la paix des Nations Unies. Les conflits et les contextes dans lesquels sont déployées les opérations de maintien de la paix ont considérablement évolué depuis 1948. Aujourd'hui, les soldats et soldates de la paix font face à des conflits complexes et prolongés opposant de multiples adversaires, à des processus de paix bloqués, au terrorisme transnational, à la criminalité organisée et aux attaques des extrémistes violents. En 2017, le nombre de morts de Casques bleus dues à des actes hostiles a atteint un niveau que l'on n'avait pas vu depuis une génération.
- 5.5 En mars 2018, le Secrétaire général a lancé l'initiative Action pour le maintien de la paix, qui vise à recentrer les opérations de maintien de la paix sur des objectifs plus réalistes, à les doter de ressources adéquates, à faire en sorte que les missions soient plus fortes et plus sûres et à mobiliser un appui plus large et plus ferme en faveur de forces bien équipées et bien formées ainsi que de solutions politiques. Les États Membres y ont répondu massivement : depuis la réunion de haut niveau tenue le 25 septembre 2018, ils ont été 150 à signer la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
- 5.6 Le Département a déjà commencé à mettre en œuvre cette initiative. Il a mené des examens indépendants des opérations de maintien de la paix, s'intéressant notamment aux plus grandes

missions, à savoir la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), afin de réévaluer la manière dont elles exécutaient leurs mandats et de déterminer si les stratégies et les ressources dont elles disposaient aux fins du maintien ou du rétablissement de la paix étaient véritablement adaptées.

- 5.7 Lancés par le Secrétaire général, le plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix et le programme de formation au maintien de la paix devraient conduire à une amélioration considérable de la sûreté et de la sécurité des soldats et soldates de la paix et de la performance des opérations de maintien de la paix.
- 5.8 La restructuration du pilier Paix et sécurité, qui a pris effet en juillet 2018, favorisera une démarche plus intégrée et régionale associant prévention, maintien de la paix et consolidation de la paix.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 5.9 La stratégie du Département des opérations de paix est guidée par l'initiative Action pour le maintien de la paix et la Déclaration d'engagements communs qui l'accompagne, dont l'objectif est de renforcer l'importance du maintien de la paix, qui est l'un des outils les plus efficaces dont l'Organisation dispose pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales. En voici les domaines prioritaires :
 - a) renforcer les stratégies politiques et promouvoir des solutions politiques durables, notamment en élaborant des stratégies nationales et régionales, grâce à l'approche intégrée adoptée dans le cadre du nouveau pilier Paix et sécurité, en soumettant des propositions au Conseil de sécurité concernant l'échelonnement et la hiérarchisation des mandats et en intégrant les priorités définies dans l'initiative Action pour le maintien de la paix dans les rapports ;
 - b) concrétiser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment en élaborant une méthode d'analyse des conflits qui tienne compte de la problématique femmes-hommes, en mettant au point des directives relatives à la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix et en systématisant les rapports sur les femmes et la paix et la sécurité ;
 - c) renforcer la protection assurée par les opérations de maintien de la paix, notamment en actualisant et en diffusant la politique concernant la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix, en intégrant des stratégies de protection dans la réflexion stratégique et l'action des missions et en dispensant des formations qui tiennent compte du contexte dans lequel doit s'opérer la protection des civils ;
 - d) appuyer la bonne performance de toutes les composantes du maintien de la paix et le respect du principe de responsabilité, au moyen du système complet d'évaluation de la performance des missions, d'un dispositif intégré de gestion de la performance et d'une plus grande collaboration avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ;
 - e) renforcer les effets du maintien de la paix sur la pérennisation de la paix, notamment en appliquant des stratégies conjointes de transition et de mobilisation et en collaborant étroitement avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, ainsi qu'avec d'autres entités des Nations Unies et des partenaires extérieurs ;
 - f) renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, notamment en mettant en œuvre le plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix, en poursuivant l'exécution du programme de formation et en recourant davantage aux technologies ;

- g) améliorer les partenariats relatifs au maintien de la paix en renforçant la coopération entre l'ONU et l'Union africaine pour ce qui est de l'action politique, coopération qui peut prendre la forme de visites conjointes sur le terrain, de réunions d'information, d'activités de renforcement des capacités et de partenariats triangulaires élargis ;
 - h) renforcer la conduite des opérations de maintien de la paix et le personnel et appliquer plus activement la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.
- 5.10 En outre, sous la direction du Conseil de sécurité, le Département appliquera les recommandations issues des examens des activités de maintien de la paix afin de faire en sorte que les opérations soient adaptées aux objectifs visés et menées avec un maximum d'efficacité. Il continuera également de mettre en œuvre la réforme de l'Architecture de paix et de sécurité, notamment par l'intermédiaire de la structure politique et opérationnelle régionale qui permettra d'améliorer la coordination des questions de paix et de sécurité et de faciliter l'élaboration de stratégies régionales multisectorielles.
- 5.11 Le Département collaborera étroitement avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel. Il continuera à rendre opérationnelles les structures qu'il a en commun avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, afin de garantir la cohérence dans l'ensemble du pilier Paix et sécurité. La structure politique et opérationnelle régionale unique continuera de jouer un rôle essentiel en assurant l'intégration et l'harmonisation des analyses et stratégies régionales et des stratégies relatives à tel ou tel pays. Le Département continuera également de collaborer étroitement avec les entités issues de la réforme de la gestion et de la réforme du pilier Développement.
- 5.12 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) l'appui politique et les capacités nécessaires seront mobilisés ;
 - b) les États Membres continueront d'appuyer la mise en œuvre de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ;
 - c) les partenaires du maintien de la paix et autres entités continueront d'appuyer le maintien de la paix.
- 5.13 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, notamment en assurant le suivi, au moyen d'un tableau de bord, de l'application de la politique qu'il a adoptée sur la question en 2018. Il poursuivra ses efforts en vue d'atteindre la parité des genres à tous les niveaux, comme l'a demandé le Secrétaire général, ainsi que pour accroître la représentation des femmes parmi les membres du personnel en tenue. Il s'efforcera d'exécuter les mandats relatifs à l'égalité des genres et à la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans l'ensemble des activités de maintien de la paix, afin de renforcer l'inclusion et d'instaurer un environnement protecteur pour les femmes. Comme le prévoient les engagements pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, il lancera des initiatives propres à accroître la représentation et la participation des femmes aux processus de paix et renforcera les partenariats avec les organisations locales de femmes opérant dans des contextes complexes, par exemple au Mali, en République centrafricaine et au Soudan du Sud.
- 5.14 Concernant la coopération avec d'autres entités, la portée de l'action internationale menée dans le cadre du maintien de la paix continuera de reposer sur les partenariats noués avec les acteurs de la paix et de la sécurité, en particulier les organisations régionales, ainsi qu'avec les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, y compris les institutions financières internationales. Le Département maintiendra également ses partenariats stratégiques et opérationnels avec l'Union africaine et l'Union européenne et consolidera les nouveaux arrangements trilatéraux. Il continuera de coopérer étroitement avec d'autres organisations régionales, parmi lesquelles la Ligue des États arabes, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Association des nations de

l'Asie du Sud-Est, notamment sur les questions de politique générale et de formation et sur celles relatives au partage de l'information.

- 5.15 S'agissant de la coordination et de la liaison interinstitutions, le Département continuera d'entretenir des relations solides avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en assurant la présidence ou en participant aux activités de divers groupes et mécanismes interinstitutions, notamment le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines. Participeront également à cette coopération interinstitutions la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, le Groupe de haut niveau chargé des questions de consolidation de la paix et le Groupe de travail ONU-Banque mondiale.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

Programme de travail



Sous-programme 1 Opérations

1. Objectif

- 5.16 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 5.17 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire toutes les formes de violence et à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Réalisation d'un objectif fixé par le Conseil de sécurité : la transition pacifique au Libéria

Le Département des opérations de paix a fourni aux opérations de maintien de la paix des orientations stratégiques et opérationnelles intégrées pour les aider à faire face aux crises et à traiter les questions politiques et les questions de sécurité, et, selon les cas, à planifier le retrait progressif ou total des effectifs et des moyens.

En outre, à la demande du Conseil de sécurité, le Département a donné des orientations à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour qu'elle élabore, en collaboration avec les autorités libériennes, un plan de consolidation de la paix avant son retrait définitif. Ces orientations portaient sur l'engagement à long terme des autorités nationales en faveur de la pérennisation de la paix, notamment après le départ de la MINUL. Le plan prévoit que, par l'intermédiaire de l'équipe de pays des Nations Unies, l'ONU continuera d'aider le Libéria à agir en faveur de la pérennisation de la paix et du développement durable et à renforcer la coopération avec les organisations régionales, en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.



30 mars 2018, fin du mandat de la MINUL : des Casques bleus nigériens en route vers l'aéroport à l'issue de leur déploiement. Crédit photographique : Organisation des Nations Unies/Albert González Farran

Des résultats concrets

En 2017 et 2018, la MINUL a ainsi bénéficié de bons offices, de conseils stratégiques, d'un soutien opérationnel et d'un appui à la planification. Concrètement, ces activités ont permis d'organiser des élections pacifiques, avec le concours et les conseils de l'ONU, et de faciliter le transfert du pouvoir entre la Présidente, Ellen Johnson Sirleaf, et son successeur, George Weah. Dans la pratique, la Mission a transféré l'intégralité des responsabilités touchant à la sécurité aux autorités nationales sans que les conditions de sécurité s'en trouvent dégradées. Le Gouvernement libérien a donc atteint les objectifs et cibles fixés par le Conseil de sécurité concernant la prise en charge des responsabilités en matière de sécurité, que ce soit avant ou après les élections.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 5.18 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir une communication plus efficace, et bien adaptée au contexte et à la mission, au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, aux autres organes intergouvernementaux compétents et aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le fait que la totalité des recommandations adressées au Conseil de sécurité par le Secrétaire général ont fait l'objet de consultations avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et d'autres États Membres. Le Bureau des opérations a présenté à des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, à des organisations intergouvernementales et non gouvernementales régionales et sous-régionales et aux médias des exposés sur les opérations de maintien de la paix en cours ou potentielles, l'exécution des mandats, l'intégration et les besoins opérationnels. Au cours de la période, le Conseil de sécurité a donné suite dans ses résolutions à toutes les recommandations relatives à la mise en place de nouvelles opérations de maintien de la paix ou à des aménagements majeurs à apporter à des opérations existantes.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo concentre ses efforts sur la protection des civils dans l'est du pays et se prépare à un retrait progressif

En 2018, le Département des opérations de maintien de la paix s'est principalement attaché à aider la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à faciliter l'organisation d'élections et la protection des civils.

Tout au long de 2018, de nombreuses activités portant sur la République démocratique du Congo ou menées à l'intérieur du pays ont porté sur l'application de l'Accord politique du 31 décembre 2016 et sur la protection des civils. L'Accord avait pour but d'ouvrir la voie à la tenue de l'élection présidentielle à la fin de 2017, et des élections législatives nationales et provinciales prévues pour 2016. Malgré les efforts soutenus du Département et de la MONUSCO, l'application de l'Accord a été lente et inégale et s'est heurtée à la méfiance des acteurs politiques du pays et à des difficultés financières, techniques et logistiques liées à l'organisation des scrutins. Des élections ont finalement eu lieu en décembre 2018 ; entièrement financées par le Gouvernement, elles ont été organisées quasiment sans l'aide de partenaires extérieurs. Dans l'ensemble, le scrutin s'est déroulé dans le calme, bien que les résultats de l'élection présidentielle aient été contestés par certains éléments de l'opposition. La MONUSCO a aidé à contenir les tensions : elle s'est notamment appuyée sur les bons offices de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et a surveillé la situation en matière de droits de la personne et en a rendu compte. C'est ainsi qu'en 2019 la passation de pouvoirs d'un président à l'autre s'est déroulée de manière pacifique pour la première fois dans l'histoire du pays et qu'une nouvelle Assemblée a prêté serment.

Une réponse adaptée à la situation

Le constat est le suivant : la difficulté est de protéger les civils, notamment dans l'est du pays. Cette tâche a été rendue d'autant plus ardue que les efforts s'étaient concentrés sur les élections, les forces de sécurité nationales

manquaient de moyens, plusieurs groupes armés continuaient de résister et une épidémie d’Ebola s’était déclarée dans certaines zones du Nord-Kivu. Les attaques répétées de l’Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre contre des civils, les forces de sécurité nationales et les contingents de la MONUSCO dans le Nord-Kivu ont été particulièrement préoccupantes.

En réponse, jusqu’à la fin de 2019 et en 2020, le Département des opérations de paix aidera la MONUSCO pour qu’elle réoriente son action et apporte son concours aux autorités nationales dans les domaines suivants : la protection des civils, en particulier dans les zones touchées par des conflits armés dans l’est du pays, la surveillance et le signalement des violations des droits de la personne et l’appui à la lutte contre l’impunité. Les élections ayant eu lieu, il continuera d’aider la Mission à se recentrer en 2019 et en 2020 sur son mandat de protection des civils, en particulier dans l’est du pays. Il l’accompagnera également dans l’élaboration d’une stratégie de retrait progressif aboutissant à un départ complet. La MONUSCO appliquera les orientations stratégiques formulées par le Département et réduira sa présence civile et militaire dans le reste du pays afin de la concentrer dans l’est. Dans le cadre de la constitution des forces, le Département continuera d’aider la Mission à reconfigurer sa force, pour la doter progressivement de bataillons mobiles à déploiement rapide – par opposition aux unités plus statiques dont elle est actuellement dotée – et pour qu’elle s’appuie davantage sur sa brigade d’intervention de façon à appliquer le concept de « protection par la projection » et à neutraliser les groupes armés. Dans le même temps, dans le cadre de son action générale de protection des civils, il fournira des orientations et un concours permettant à la Mission d’améliorer son analyse et ses stratégies d’alerte rapide et de contribuer ainsi à la prévention et au règlement des conflits locaux.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir améliorer la protection des civils dans l’est de la République démocratique du Congo.

Concrètement, si le résultat est atteint, on constatera une baisse du nombre avéré de violations des droits de la personne commises par des acteurs non étatiques dans les zones touchées par les conflits armés, une augmentation du nombre de commandants de groupes armés capturés ou poussés à se rendre et une augmentation du nombre d’auteurs présumés de violations des droits de la personne poursuivis en justice, comme indiqué dans le tableau ci-après.

S’il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l’objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
5 416 violations des droits de la personne confirmées dans les zones touchées par le conflit	4 550 violations des droits de la personne confirmées dans les zones touchées par le conflit	4 000 violations des droits de la personne confirmées dans les zones touchées par le conflit
57 commandants de groupes armés capturés	65 commandants de groupes armés capturés	75 commandants de groupes armés capturés
287 auteurs de violations des droits de la personne identifiés et poursuivis en justice	400 auteurs de violations des droits de la personne identifiés et poursuivis en justice	500 auteurs de violations des droits de la personne identifiés et poursuivis en justice

- 5.19 Le mandat qui lui a été confié dans le cadre du sous-programme continuera de guider le Département des opérations de paix dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 5.20 On trouvera dans le tableau 5.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 5.1

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	123	117	123	119
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	8	13	18
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 5.21 S'agissant des séminaires, ateliers et formations, la variation s'explique principalement par le fait que des ateliers portant sur les stratégies politiques régionales et sous-régionales en faveur du maintien de la paix en Afrique seront organisés, pour répondre à une volonté générale d'intégration plus grande entre les aspects régionaux et nationaux en matière de paix et de sécurité.



Sous-programme 2 Questions militaires

1. Objectif

- 5.22 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 5.23 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire toutes les formes de violence et à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Des déploiements plus rapides et des contingents mieux préparés

Il ne fait aucun doute que le maintien de la paix des Nations Unies contribue à l'instauration d'une paix durable dans le monde. Les missions de maintien de la paix font face à des situations inédites et changeantes ; elles sont aussi déployées et interviennent dans des conditions de plus en plus difficiles. Par le passé, elles ont souffert de l'absence de contingents bien préparés et du fait que le déploiement des casques bleus intervenait tardivement. L'ONU a remédié à ce problème en augmentant le nombre de pays fournisseurs de contingents, en améliorant la disponibilité des ressources essentielles et en veillant à ce que les unités soient prêtes à être déployées plus rapidement.

En 2018, dans le cadre du sous-programme, le Département s'est attaché à améliorer la constitution des forces, par l'intermédiaire du Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Celui-ci a été transféré sur une nouvelle plateforme Web, ce qui a facilité les échanges avec tous les États Membres, accéléré l'obtention d'informations plus prévisibles et plus fiables concernant les contributions annoncées et donné aux États Membres des données plus précises et actualisées qui les aident à se préparer.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées se sont traduites par une augmentation notable des capacités militaires mises à la disposition de l'ONU par les États Membres dans le cadre



MINUSS : soldate de la paix du deuxième bataillon népalais à capacité d'intervention rapide en action. Crédit photographique : Organisation des Nations Unies/Shrawan Kumar Bista

de l'action de maintien de la paix de l'Organisation, et enregistrées en tant que contributions annoncées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Les contributions annoncées témoignent de la détermination des États Membres à atteindre de meilleurs niveaux d'aptitude et de préparation dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et permettent à l'ONU et aux États Membres de collaborer de manière souple et soutenue pour combler les lacunes dont souffrent les opérations de maintien de la paix. Concrètement, ce sont plus de 270 annonces de contributions concernant plus de 20 types de moyens militaires provenant de 86 États Membres qui ont été confirmées, un progrès par rapport aux déclarations d'intention faites par des États Membres sans que celles-ci soient jamais confirmées ou enregistrées.

Pour la première fois dans l'histoire du maintien de la paix des Nations Unies, neuf unités militaires provenant du Bangladesh, du Bhoutan, de Jordanie, du Pakistan et de Tunisie sont dotées de capacités éprouvées et ont atteint le niveau d'engagement Déploiement rapide, qui correspond au niveau le plus élevé. Autrement dit, environ 2 300 militaires sont aujourd'hui prêts à être déployés dans les 60 jours, alors qu'avant la mise en place du Système de préparation des moyens de maintien de la paix, il leur aurait fallu entre six mois et un an.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 5.24 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le déploiement et la mise en place rapides d'opérations de maintien de la paix mieux adaptées comme suite aux décisions du Conseil de sécurité (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre total d'unités militaires et d'unités de police annoncées par les États Membres et ayant atteint les niveaux 1, 2 et 3 ou le niveau d'engagement Déploiement rapide du Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; en d'autres termes, un plus grand nombre d'unités annoncées ont atteint un niveau de préparation plus élevé, cas des neuf unités annoncées par les États Membres mentionnés plus haut, qui ont atteint le niveau d'engagement Déploiement rapide.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats et soldates de la paix : des troupes mieux formées et mieux équipées

Les contextes dans lesquels sont actuellement déployées les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont marqués par des menaces asymétriques et des actes soudains d'extrémisme violent. La protection des soldats de la paix est un grave sujet de préoccupation et doit être améliorée sans délai. De meilleures capacités militaires, notamment un personnel militaire mieux équipé et bien formé, amélioreront considérablement la sûreté et la sécurité.

Une réponse adaptée à la situation

Le constat est le suivant : les officiers et officières des différentes sections n'exercent pas leurs fonctions de manière homogène et systématisée, en raison de l'hétérogénéité des qualifications, des doctrines et des niveaux de formation. Les officiers et officières d'état-major sont censés assumer leurs fonctions au quartier général immédiatement après leur déploiement. Or, ils sont fréquemment relevés et aucun manuel n'est prévu à leur usage, ce qui se solde par une déperdition des connaissances institutionnelles.

En réponse, pour 2020, dans le cadre des efforts visant à mettre en place des mesures concrètes en vue d'améliorer la performance des composantes militaires des opérations de maintien de la paix, le Département des opérations de paix a établi un projet d'exercice de poste de commandement, qui comprendra l'élaboration de documents d'orientation et la conduite de séances de formation des formateurs à l'intention de certains officiers et officières d'état-major déployés dans les missions afin d'assurer le transfert de connaissances et la normalisation des opérations au quartier général de la force. Jusqu'à présent, une seule formation avait été organisée et aucun document d'orientation n'avait été produit. Trois séances de formation de formateurs, organisées au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), accueilleront jusqu'à 60 officiers et officières d'état-major. Ces initiatives

auront un effet multiplicateur, et il est prévu que, d'ici à trois ans, les missions auront développé des capacités internes et seront dotées de solides connaissances institutionnelles.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix. Les documents d'orientation relatifs à l'exercice de poste de commandement serviront à fixer des normes qui aideront les commandants militaires et les responsables de la planification à mieux se comprendre et à améliorer le fonctionnement d'ensemble du quartier général de la force.

Concrètement, si le résultat est atteint, les officiers et officières d'état-major ainsi formés organiseront régulièrement des exercices de poste de commandement dans leur quartier général.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Participation des officiers et officières concernés à une seule formation, sans aucun document d'orientation	Participation des officiers et officières à des consultations concernant de nouveaux documents d'orientation pour les opérations de maintien de la paix	Exercices de poste de commandement régulièrement planifiés par des officiers et officières eux-mêmes dans leur quartier général

- 5.25 Le mandat qui lui a été confié dans le cadre du sous-programme continuera de guider le Département des opérations de paix dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 5.26 On trouvera dans le tableau 5.2 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 5.2

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	113	113	156	131
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	86	120	91	91

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 5.27 S'agissant des activités ou de la documentation techniques, l'écart s'explique principalement par l'établissement : a) d'un plus grand nombre de rapports d'analyse stratégique militaire, en raison de l'intensification des menaces pesant sur la sécurité au Moyen-Orient et dans les régions du Sahel, qui ont entraîné la conduite d'analyses de la situation supplémentaires ; b) d'un plus grand nombre de rapports sur les capacités des pays fournisseurs de contingents, en raison du nombre supplémentaire de visites d'inspection avant déploiement et de visites opérationnelles d'évaluation et de consultation auxquelles il a fallu procéder pour améliorer les capacités et les prestations des pays fournisseurs de contingents, conformément aux recommandations formulées par le général de corps d'armée dos Santos Cruz dans le rapport qu'il a établi en 2017 sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies et aux engagements énoncés dans l'initiative Action pour le maintien de la paix ; c) d'un plus petit nombre de documents d'orientation, en raison des consultations internes supplémentaires qu'il a fallu tenir pour achever la rédaction de l'ouvrage intitulé *Peacekeeping Military Intelligence Handbook* (manuel du renseignement militaire dans le contexte du maintien de la paix).

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 5.28 En ce qui concerne les séminaires, ateliers et activités de formation, la variation tient principalement au fait qu'il est prévu : a) de consacrer moins de séances de formation à l'élaboration, à la révision et à l'application de nouvelles politiques militaires et de nouveaux documents d'orientation, la version révisée du Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies étant achevée ; b) d'organiser un nombre moins élevé d'activités de formation sur la problématique femmes-hommes, puisque le projet de formation des observateurs militaires des Nations Unies et le projet relatif aux équipes de liaison féminine ont été menés à terme ; ces deux projets ont été financés au moyen de contributions extrabudgétaires et visaient à accroître le nombre de soldates dans les opérations de maintien de la paix.



Sous-programme 3

État de droit et institutions chargées de la sécurité

1. Objectif

- 5.29 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'aider à renforcer l'état de droit et la gouvernance du secteur de la sécurité et à maintenir la paix et la sécurité internationales.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 5.30 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés et à renforcer les institutions nationales compétentes pour prévenir la violence et combattre le terrorisme et la criminalité.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Des institutions plus fortes pour mieux prévenir les conflits

Faisant fond sur le programme de prévention du Secrétaire général et compte tenu du fait que les États Membres s'accordent largement à considérer que des institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité efficaces et soucieuses du principe de responsabilité sont un élément essentiel de l'action de prévention, les équipes chargées de l'exécution du sous-programme se sont efforcées de mieux repérer les domaines dans lesquels les États Membres ont besoin d'un appui préventif, y compris en dehors des missions, de formuler des conseils stratégiques relatifs à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité et de déployer des moyens adaptés, de façon à prévenir l'escalade et à participer à l'apaisement des conflits.

En 2018, l'ONU a organisé diverses activités portant sur l'intégration des politiques et fourni des conseils techniques et une assistance opérationnelle en vue de renforcer les capacités des États Membres en matière de prévention des conflits.

S'agissant de l'intégration des politiques, un atelier organisé par le Gouvernement allemand et portant sur les politiques stratégiques a aidé à mieux faire connaître les activités d'appui proposées par l'Organisation en matière d'état de droit et d'institutions chargées de la sécurité, dans l'optique d'une prévention des conflits plus efficace, comme l'avaient demandé un certain nombre d'États Membres et d'organisations régionales.

Les conseils techniques proposés dans le cadre du sous-programme ont aidé à prévenir l'escalade de conflits dans telle ou telle zone : des conseils ont ainsi été fournis au Congo concernant le désarmement, la démobilisation et la



Le chef de la police du Puntland remet un certificat à une policière au terme d'une séance de formation consacrée aux patrouilles de police organisée par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et des membres de la police des Nations Unies à Gaalkacyo (Somalie). Source : AMISOM

réintégration et des services spécialisés en matière de réforme du secteur de la sécurité ont été proposés en Gambie et au Burkina Faso pour faciliter la prise en main, par les acteurs nationaux, de l'élaboration de politiques et stratégies relatives au secteur de la sécurité. Des conseils techniques ont également été fournis dans le Puntland (Somalie), où la police des Nations Unies a organisé une formation conjointe aux activités de police de proximité en vue de faciliter la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu de Gaalkacyo.

Dans le domaine de l'assistance opérationnelle, des activités ont été organisées à l'appui de l'élimination rapide d'engins explosifs en Iraq et à Gaza, de la lutte antimines en Colombie, à Chypre et en Libye, et des enquêtes et des poursuites ouvertes autour des crimes qui alimentaient les conflits en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Des services de sécurité ont également été assurés dans les camps de réfugiés dans le cadre de l'assistance aux activités policières fournie en Éthiopie.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont facilité la prévention des conflits en certains endroits et l'examen de stratégies de prévention des conflits dans le cadre de programmes ciblés et de débats intergouvernementaux.

Dans la pratique, cela s'est traduit : a) pour ce qui est de l'intégration des politiques, par l'engagement pris par les partenaires, notamment les États Membres, l'Union européenne et la Banque mondiale, d'inscrire l'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité dans des stratégies de prévention intégrées, aux niveaux régional et national, conformément aux recommandations issues de l'atelier sur les politiques stratégiques, et par la reconnaissance, y compris tout récemment par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2447 \(2018\)](#), du rôle majeur que pouvait jouer l'aide fournie par les entités des Nations Unies aux institutions policières, judiciaires et pénitentiaires, selon les mandats accordés, dans le renforcement de l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité ; b) par la formulation de conseils techniques concernant l'apaisement du conflit en République du Congo, l'élaboration et la prise en main par les acteurs nationaux de politiques et stratégies relatives au secteur de la sécurité au Burkina Faso et en Gambie, la prévention de conflits locaux en Somalie et de nouvelles flambées de violences dans certaines régions de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo ; c) dans le domaine des activités opérationnelles, par la stabilisation de plusieurs zones en Iraq et à Gaza, l'instauration des conditions nécessaires au retour en toute sécurité des personnes déplacées, le rétablissement des services de base et l'ouverture de possibilités de réintégration socioéconomiques aux ex-combattants en Colombie et le renforcement de la confiance des populations locales à Chypre.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 5.31 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'accroissement de l'efficacité des composantes concernant l'état de droit et la sécurité des opérations de maintien de la paix (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre de plans intégrés bénéficiant de l'appui des composantes des opérations de maintien de la paix ci-après : police, justice, système pénitentiaire, désarmement, démobilisation et réintégration, réforme du secteur de la sécurité, lutte antimines, gestion des armes et des munitions et réduction de la menace que représentent les engins explosifs improvisés. Il a été fait état des composantes Police dans cinq plans de mission intégrés et des composantes Justice, Système pénitentiaire et Désarmement, démobilisation et réintégration dans trois. Les composantes Réforme du secteur de la sécurité, Lutte antimines, Gestion des armes et des munitions et Neutralisation des engins explosifs improvisés ont quant à elles été citées chacune dans un plan de mission.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Des moyens d'alerte rapide complets et des capacités renforcées de prévention des conflits

La prévention des conflits repose sur l'analyse : des failles des institutions chargées de la sécurité ; de la fragilité des institutions publiques, voire de l'absence d'institutions publiques ; du rôle que jouerait le personnel en tenue dans l'éventualité d'un conflit ; des risques, en particulier des risques de déstabilisation, que font courir les stocks non sécurisés d'armes et de munitions ou d'engins non explosés ; du rôle du système judiciaire dans les processus

électorales et la lutte contre l'impunité. Il convient de tenir compte de la situation dans toute la région, notamment des menaces que représentent la criminalité transnationale organisée, les groupes extrémistes, un contrôle des frontières inefficace ou encore l'appartenance de certains éléments du secteur de la sécurité à des clans qui, transcendant les frontières, sapent la loyauté envers l'État.

Une réponse adaptée à la situation

En 2018, des activités de prévention des conflits et de maintien de la paix ont été menées dans les missions et dans d'autres contextes. Le constat est le suivant : on s'attachait, dans le cadre du sous-programme, à promouvoir des stratégies globales de prévention comprenant des activités liées à l'état de droit, aux institutions chargées de la sécurité et à la lutte antiminimes, mais ces éléments essentiels ne figuraient pas systématiquement dans les stratégies de suivi et d'analyse ni dans les stratégies de prévention des conflits.

En réponse, en 2020, l'accent sera mis sur l'intégration de l'analyse, des orientations et de l'expertise technique en matière d'état de droit, d'institutions chargées de la sécurité et de lutte antiminimes dans les stratégies élaborées pour prévenir les crises régionales et les conflits et faire face à ce type de situation. Cela passera par une collaboration plus étroite avec les entités de l'architecture de paix et de sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sous sa nouvelle configuration, notamment avec la structure politique régionale opérationnelle, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et les différents partenaires œuvrant dans le domaine de la paix, de l'aide humanitaire et du développement. Sur cette base, il sera possible d'évaluer plus globalement les facteurs de crise et de conflit et, partant, de planifier des interventions intégrées et ciblées.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir l'amélioration des stratégies et des capacités des États Membres et des organisations régionales en matière d'alerte rapide et de gestion et de prévention des conflits au moyen d'analyses, d'une planification et d'orientations sur mesure concernant l'état de droit et les institutions chargées de la sécurité.

Concrètement, si le résultat est atteint, on trouvera systématiquement une analyse et des conseils relatifs à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité dans les stratégies de prévention régionales et dans celles propres à tel ou tel pays.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Prise en compte, selon les besoins, d'analyses et de recommandations relatives à l'état de droit, aux institutions chargées de la sécurité et à la lutte antiminimes dans les stratégies régionales et nationales de prévention	Création de dispositifs permettant la prise en compte systématique d'analyses relatives à l'état de droit, aux institutions chargées de la sécurité et à la lutte antiminimes dans le suivi des situations volatiles ainsi que des recommandations connexes dans les stratégies régionales et nationales de prévention	Prise en compte systématique d'analyses relatives à l'état de droit, aux institutions chargées de la sécurité et à la lutte antiminimes dans le suivi des situations volatiles ainsi que des recommandations connexes

- 5.32 Le mandat qui leur a été confié dans le cadre du sous-programme continuera de guider les entités concernées dans la conduite de leurs activités et de leur servir de cadre pour la livraison de leurs produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 5.33 On trouvera dans le tableau 5.3 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 5.3

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	13	13	13
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	20	22	20	22
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	139	145	138	139
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	14	17	16	21
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				
E. Activités d'appui				
Sûreté et sécurité				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 5.34 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique par l'organisation à l'intention des États Membres d'une séance d'information sur les progrès accomplis par le Service de la lutte antimines de l'ONU en République arabe syrienne.
- 5.35 En ce qui concerne les projets sur le terrain et les projets de coopération technique, l'écart tient au fait que le Service de la lutte antimines a déployé un plus grand nombre d'experts au Cameroun, au Nigéria et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, comme suite à la demande formulée par les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies.
- 5.36 Pour ce qui est des activités ou de la documentation techniques, des documents finals ont été établis à l'issue de la concertation organisée par le Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la sécurité, pour donner suite aux demandes de plus en plus nombreuses formulées par les États Membres.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 5.37 S'agissant des projets sur le terrain et des projets de coopération technique, la variation s'explique principalement par des projets qui consisteront à fournir une assistance technique à des programmes ayant trait à la justice et au système pénitentiaire relevant du mandat élargi du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, désormais chargé d'apporter son concours aux missions politiques spéciales et d'offrir un appui en dehors des missions.
- 5.38 En ce qui concerne les activités ou la documentation technique, la variation tient principalement à l'augmentation du nombre de documents d'orientation et de supports techniques qui seront établis dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ainsi que de la lutte contre la violence locale. Elle résulte de l'élargissement du mandat du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, désormais chargé d'apporter son concours aux missions politiques spéciales et d'offrir un appui en dehors des missions.



Sous-programme 4 Politiques, évaluation et formation

1. Objectif

- 5.39 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter l'amélioration des résultats et l'efficacité des missions.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 5.40 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants et à réduire toutes les formes de violence.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Un nouveau programme de réforme global pour des opérations de maintien de la paix plus performantes et plus efficaces

En 2018, une série d'activités ont été organisées en vue d'améliorer les résultats des opérations de maintien de la paix, y compris de leurs composantes civiles et de leurs composantes Personnel en tenue.

En mars, des activités ont été menées à l'appui du lancement, par le Secrétaire général, de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Les entités chargées d'exécuter le sous-programme ont ainsi joué un rôle essentiel dans la conception, le lancement et la mise en œuvre de l'initiative en question, notamment en participant à l'élaboration de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, approuvée par 151 pays, et aux négociations sur ce texte, ainsi qu'en organisant la réunion de haut niveau tenue sur le sujet en marge de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, en septembre 2018. L'initiative Action pour le maintien de la paix regroupe et approfondit un certain nombre de mesures visant à renforcer le maintien de la paix dans des domaines tels que la protection, la sûreté et la sécurité des soldats et soldates de la paix, la déontologie, les règlements politiques et les partenariats. Axée en particulier sur les prestations des composantes civiles et des composantes Personnel en tenue, elle se décline en une série de mesures appliquées par différents acteurs et a pour objectif d'aller plus loin encore dans les activités entreprises pour améliorer la performance des missions et la sécurité sur le terrain, en particulier les efforts déployés dans le cadre du plan d'action établi à la suite de la publication du rapport du général de corps d'armée dos Santos Cruz sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus.



De hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies : le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et le Secrétaire général de l'Organisation. Source : Valeria Bove

De plus, et toujours dans l'optique d'étayer l'action menée en matière de résultats, un système complet d'évaluation de la performance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été élaboré et testé, et sera déployé en 2020 dans toutes les opérations de maintien de la paix : il permettra d'évaluer les résultats obtenus par les missions au regard de leur mandat en tenant compte du contexte dans lequel elles opèrent. Ce système analysera les résultats sur la base de données quantitatives et qualitatives. Les hauts responsables y trouveront des informations à jour qui les aideront à déterminer si les ressources sont utilisées efficacement et à décider, le cas échéant, s'il convient de revoir les priorités.

Parallèlement, des mesures ont été prises en vue de renforcer l'évaluation de la performance du personnel en tenue dans les opérations de maintien de la paix, conformément aux engagements souscrits dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et en application des demandes formulées à cet égard par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. S'appuyant sur les activités menées dans le cadre d'autres sous-programmes, les responsables du Département ont commencé à examiner la performance des contingents tous les trois mois et défini des mesures correctives plus ciblées et mieux coordonnées, notamment en matière d'aide à la formation. Les entités chargées d'exécuter le sous-programme sont également intervenues auprès des États Membres pour les encourager à donner suite aux engagements qu'ils avaient souscrits dans le cadre de l'initiative, ont contribué à combler les déficits de formation dans les cinq missions à haut risque (MINUSCA, MINUSMA, MINUSS, MONUSCO, Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour) recensées dans le rapport du général de corps d'armée dos Santos Cruz et organisé des séances de formation approfondie sur la protection des civils au Mali afin d'améliorer les résultats obtenus dans un domaine qui constitue un sujet de préoccupation majeur. Elles ont en outre aidé les missions à procéder à des exercices de simulation théorique, notamment en organisant des sessions de formation des formateurs.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis d'obtenir un engagement politique de haut niveau de la part des États Membres en faveur du renforcement du maintien de la paix et de prendre des mesures initiales vers la mise en œuvre de l'initiative Action pour la paix. En témoignent dans la pratique l'adoption de la Déclaration par 151 pays, l'appui ciblé à la formation apporté par des États Membres à plusieurs autres et la mise à l'essai du système complet d'évaluation de la performance dans trois missions [MINUSCA, MINUSS et Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)]. Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 5.41 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir l'amélioration de la planification, de la gestion et de la conduite des opérations de maintien de la paix, et de l'appui à leur apporter, grâce à l'élaboration et à la diffusion d'orientations, d'instructions permanentes, de directives ainsi que de normes et d'outils de formation qui soient conformes à la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux du maintien de la paix (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019) a été atteint, ainsi que l'atteste l'élaboration de 66 documents définissant des politiques et des orientations ou recensant les meilleures pratiques à l'intention des professionnels du maintien de la paix. Parmi eux figurent la politique relative à la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les opérations de maintien de la paix, un guide à l'usage des commandant(e)s sur les mesures de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et un document recensant les enseignements tirés des phases de transition et de retrait de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Certains des engagements figurant dans l'initiative Action pour le maintien de la paix, par exemple la mise en place d'un partenariat entre l'ONU et l'Union africaine en République centrafricaine et le déploiement, à titre d'essai, du système complet d'évaluation de la performance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, se sont pleinement concrétisés dans trois missions en 2018.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Action pour le maintien de la paix : un corpus de données factuelles sur tous les aspects des mandats de toutes les missions

Une réponse adaptée à la situation

Avant 2018, le constat était le suivant : la principale difficulté rencontrée dans le cadre du sous-programme tenait à la grande diversité des questions de fond que devaient traiter les opérations de paix et au fait que les différents pays qui fournissaient des contingents ou des effectifs de police avaient des besoins et des niveaux d'expérience très différents s'agissant des opérations de paix ; à cela s'ajoutaient les difficultés liées à la création de systèmes standardisés d'évaluation de la performance et d'application du principe de responsabilité.

En réponse, en 2020, les entités chargées de l'exécution du sous-programme s'inspireront de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tireront parti du système d'évaluation de la performance et s'appuieront sur des évaluations, des statistiques relatives à la déontologie et à la discipline et d'autres données encore. La mise en service du système complet d'évaluation de la performance se poursuivra en 2019 et sera affinée en fonction des résultats des essais auxquels il a été procédé en 2018 dans trois missions. D'ici à 2020, le système sera utilisé dans toutes les missions de maintien de la paix. Grâce au Système de préparation des moyens de maintien de la paix et à l'analyse intégrée de la performance, il sera possible de concentrer les activités de formation sur les États Membres pouvant se conformer aux normes de l'Organisation (avec l'appui de celle-ci ou une assistance bilatérale, au besoin) et disposant des moyens qui font le plus défaut dans les missions, par exemple des hélicoptères ou des hôpitaux de campagne. Dans le même mouvement, la formation des responsables des composantes civiles et des composantes Personnel en tenue sera renforcée.

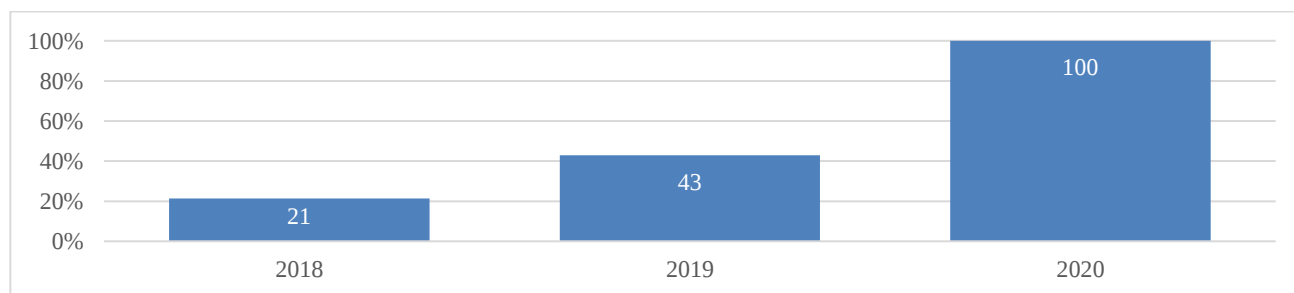
Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir permettre de procéder régulièrement à l'analyse des résultats des missions sur la base de données recueillies systématiquement, de sorte que les hauts responsables soient à même de prendre des décisions fondées sur des données disponibles en temps réel et de s'adapter rapidement si la situation évolue.

Concrètement, si le résultat est atteint, toutes les opérations de maintien de la paix utiliseront le système complet d'évaluation de la performance, comme indiqué dans la figure ci-après, et l'on trouvera plus de données relatives à la performance et aux résultats dans les exposés et rapports que les missions présentent à différents organes intergouvernementaux.

S'il se concrétise, le résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : déploiement progressif du système complet d'évaluation de la performance des opérations de maintien de la paix (pourcentage de missions qui utilisent le système, par année)



- 5.42 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans la résolution 49/37 de l'Assemblée générale sur l'étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects. Le mandat qui leur a été confié dans le cadre du sous-

programme continuera de guider les entités concernées dans la conduite de leurs activités et de leur servir de cadre pour la livraison de leurs produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 5.43 On trouvera dans le tableau 5.4 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 5.4

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	38	38	38	38
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	—	—	1	—
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	442	439	447	452
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	36	36	34	34
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

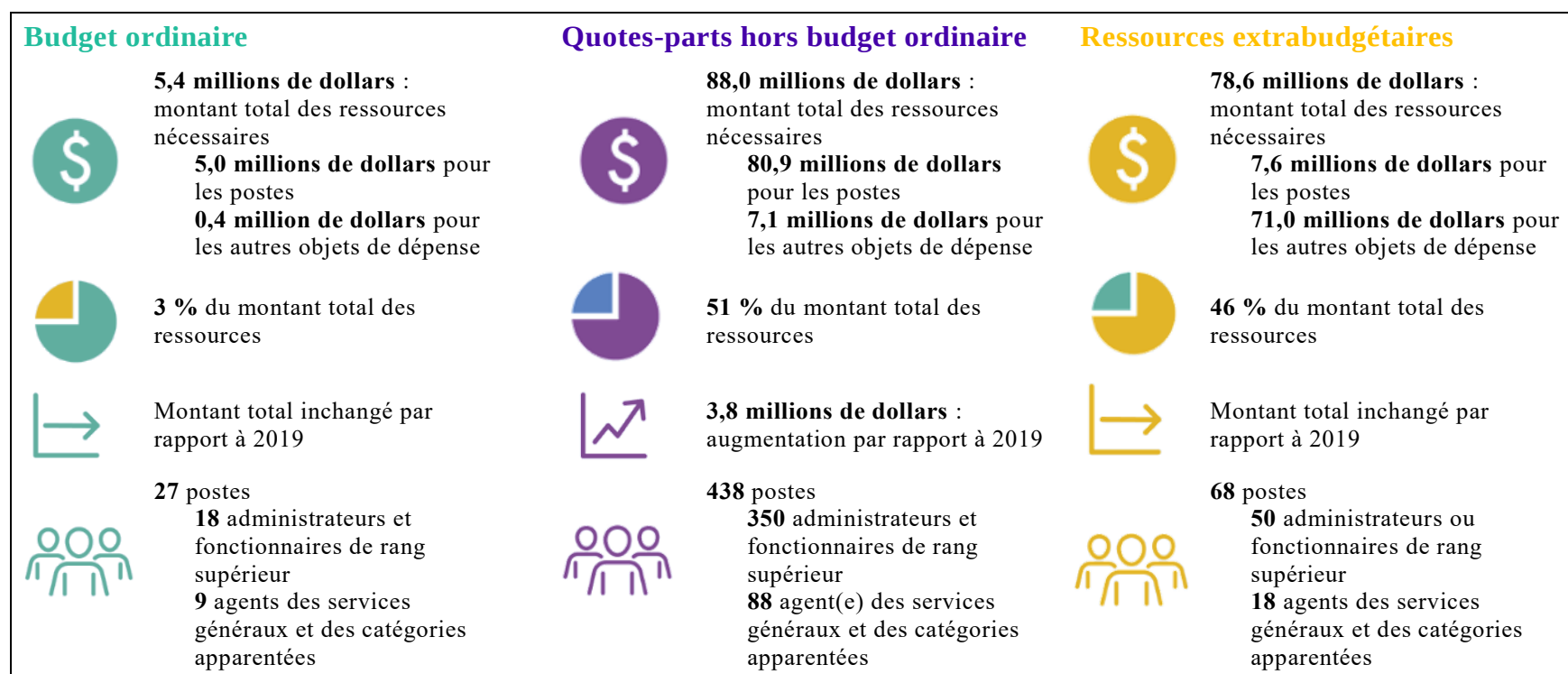
- 5.44 S'agissant des projets sur le terrain et des projets de coopération technique, un plus petit nombre d'examins sera consacré aux bonnes pratiques et aux documents directifs. Cette diminution découle du caractère ponctuel de l'examen centralisé de l'ensemble des orientations relatives au maintien de la paix, qui sert à vérifier que celles-ci sont compatibles avec la réforme du pilier Paix et sécurité et la réforme de la gestion et qu'elles tiennent compte des modifications apportées à la structure du Secrétariat et aux modes de fonctionnement.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Vue d'ensemble

5.45 On trouvera dans la figure 5.II et le tableau 5.5 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire, les quotes-parts hors budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 5.II
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 5.5

Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
Ressources financières												
Direction exécutive et administration	660,1	660,1	—	15 878,4	15 930,0	51,6	2 250,0	2 250,0	—	18 788,5	18 840,1	51,6
Programme de travail												
1. Opérations	2 796,7	2 796,7	—	12 314,8	12 798,8	484,0	280,0	280,0	—	15 391,5	15 875,5	484,0
2. Questions militaires	470,8	470,8	—	23 589,4	25 315,6	1 726,2	330,0	330,0	—	24 390,2	26 116,4	1 726,2
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	775,6	775,6	—	19 510,6	21 007,6	1 497,0	70 880,0	70 880,0	—	91 166,2	92 663,2	1 497,0
4. Politiques, évaluation et formation	328,2	328,2	—	12 894,9	12 927,7	32,8	4 320,0	4 320,0	—	17 543,1	17 575,9	32,8
Total partiel (programme de travail)	4 371,3	4 371,3	—	68 309,7	72 049,7	3 740,0	75 810,0	75 810,0	—	148 491,0	152 231,0	3 740,0
Appui au programme	344,9	344,9	—	—	—	—	500,0	500,0	—	844,9	844,9	—
Total	5 376,3	5 376,3	—	84 188,1	87 979,7	3 791,6	78 560,0	78 560,0	—	168 124,4	171 916,0	3 791,6
Postes												
Direction exécutive et administration	3	3	—	79	79	—	14	14	—	96	96	—
Programme de travail												
1. Opérations	15	15	—	67	67	—	—	—	—	82	82	—
2. Questions militaires	3	3	—	127	127	—	—	—	—	130	130	—
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	3	3	—	107	107	—	38	38	—	148	148	—
4. Politiques, évaluation et formation	3	3	—	57	58	1	13	13	—	73	74	1
Total partiel (programme de travail)	24	24	—	358	359	1	51	51	—	433	433	—
Appui au programme	—	—	—	—	—	—	3	3	—	3	3	—
Total	27	27	—	437	438	1	68	68	—	532	532	1

Budget ordinaire : vue d'ensemble

- 5.46 On trouvera dans les tableaux 5.6 et 5.7 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Ces ressources sont inchangées par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019. Des renseignements plus détaillés sont donnés dans les sections consacrées aux différentes composantes. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 5.6

Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Changements							2020	2020	2020
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	(prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)
Direction exécutive et administration	809,3	660,1	—	—	—	—	—	660,1	31,1	691,2
Programme de travail	4 660,3	4 371,3	—	—	—	—	—	4 371,3	205,0	4 576,3
Appui au programme	108,4	344,9	—	—	—	—	—	344,9	5,6	350,5
Total	5 578,0	5 376,3	—	—	—	—	—	5 376,3	241,7	5 618,0
Grandes catégories de dépenses										
Postes	5 434,5	4 986,8	—	—	—	—	—	4 986,8	235,2	5 222,0
Autres objets de dépense	143,5	389,5	—	—	—	—	—	389,5	6,5	396,0
Total	5 578,0	5 376,3	—	—	—	—	—	5 376,3	241,7	5 618,0

Tableau 5.7

Évolution des postes permanents, par catégorie

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	1	—
SSG	3	—	—	—	3	—
D-2	4	—	—	—	4	—
D-1	4	—	—	—	4	—
P-5	3	—	—	—	3	—
P-3	1	—	—	—	1	—
P-2/1	2	—	—	—	2	—
Total partiel	18	—	—	—	18	—

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Agents des services généraux						
Autres classes	9	–	–	–	9	–
Total partiel	9	–	–	–	9	–
Total	27	–	–	–	27	–

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Direction exécutive et administration

- 5.47 Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix dirige et supervise les opérations menées par le Département des opérations de paix au nom du Secrétaire général, y compris les opérations de maintien de la paix, et leur donne des orientations politiques et générales et des directives stratégiques en fonction des mandats à elles assignés par le Conseil de sécurité. Il fait des recommandations au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur toutes les questions relatives aux activités de maintien de la paix et sur les orientations futures concernant notamment les stratégies, les politiques générales et les initiatives en matière de rétablissement de la paix, de maintien de la paix, de consolidation de la paix, de transition (par des partenariats conclus avec les organisations régionales et d'autres partenaires des opérations de maintien de la paix) et de protection des civils. Il entretient également des contacts de haut niveau avec les parties aux conflits et les États Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité, et avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les pays fournissant un appui financier pour l'application des mandats prescrits par le Conseil.
- 5.48 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix se compose de l'équipe de direction, du Groupe de la problématique femmes-hommes, du Groupe de l'évaluation et de la planification intégrées et du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix.
- 5.49 Comme prévu par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le Département incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2020, le Département recourra davantage aux moyens électroniques de conservation des dossiers et de communication, afin de réduire le nombre d'impressions, l'archivage sur papier et l'utilisation de papier pour photocopieurs.
- 5.50 On trouvera dans le tableau 5.8 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

Tableau 5.8
Respect des délais

(En pourcentage)

	2018 (taux prévu)	2018 (taux effectif)	2019 (taux prévu)	2020 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	50	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	50	100	100

- 5.51 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 660 100 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 5.III et 5.IV et dans le tableau 5.9.

Figure 5.III

Direction exécutive et administration : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

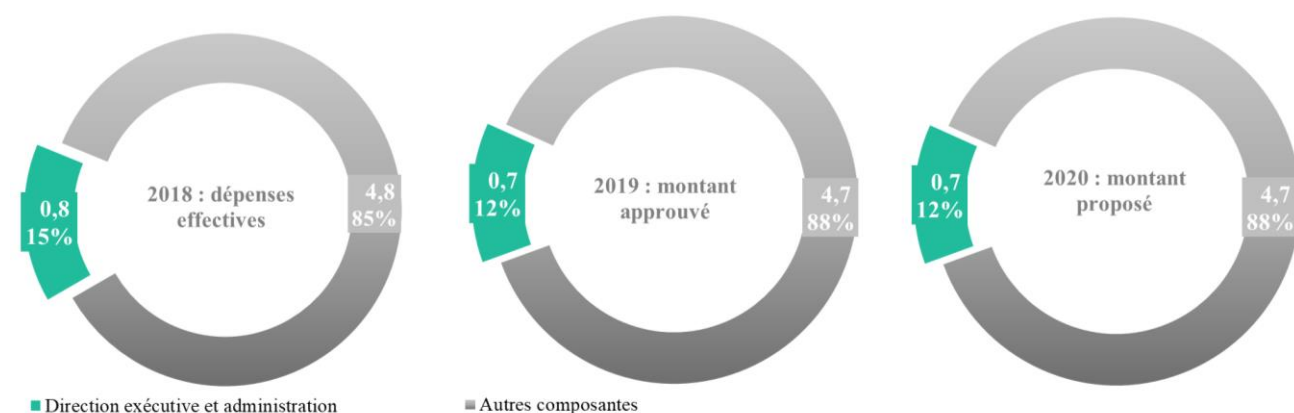


Tableau 5.9

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

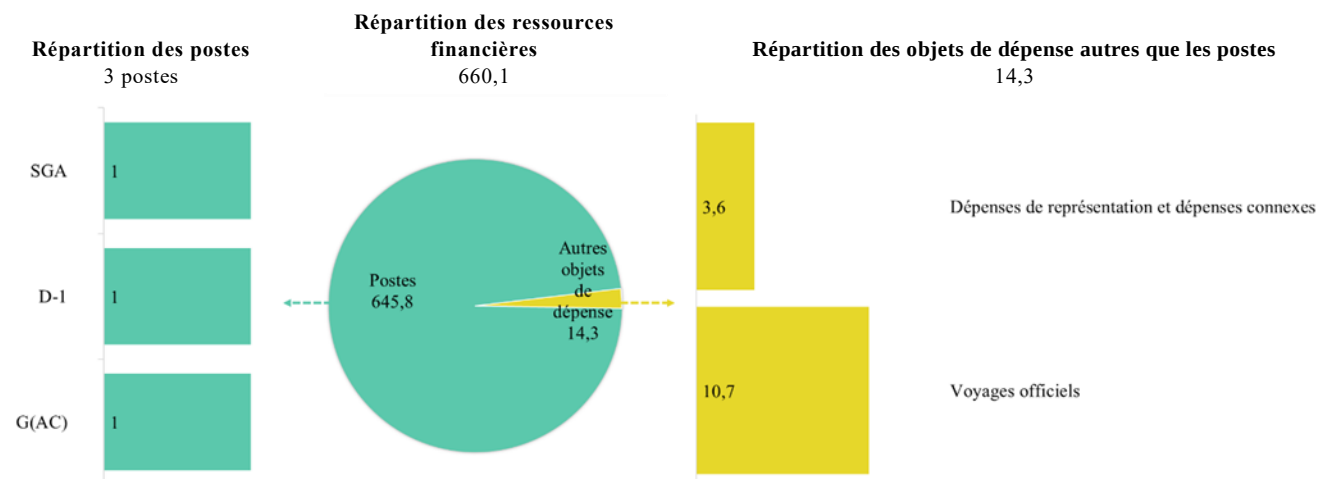
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	798,7	645,8	—	—	—	—	—	645,8
Autres objets de dépense	10,7	14,3	—	—	—	—	—	14,3
Total	809,3	660,1	—	—	—	—	—	660,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	—	—	—	—	—	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	—	—	—	—	—	1
Total		3	—	—	—	—	—	3

Figure 5.IV

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

- 5.52 La composante Direction exécutive et administration sera également financée au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire, d'un montant estimé à 15 930 000 dollars, et de ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 2 250 000 dollars (voir tableau 5.5). Les quotes-parts hors budget ordinaire permettront de financer l'encadrement et la gestion de la mise en œuvre des activités de maintien de la paix du Département et les orientations futures concernant notamment les stratégies, les politiques générales et les initiatives, et seront complétées par des ressources extrabudgétaires.

Programme de travail

- 5.53 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 4 371 300 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 5.V et 5.VI et dans le tableau 5.10.

Figure 5.V

Programme de travail : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

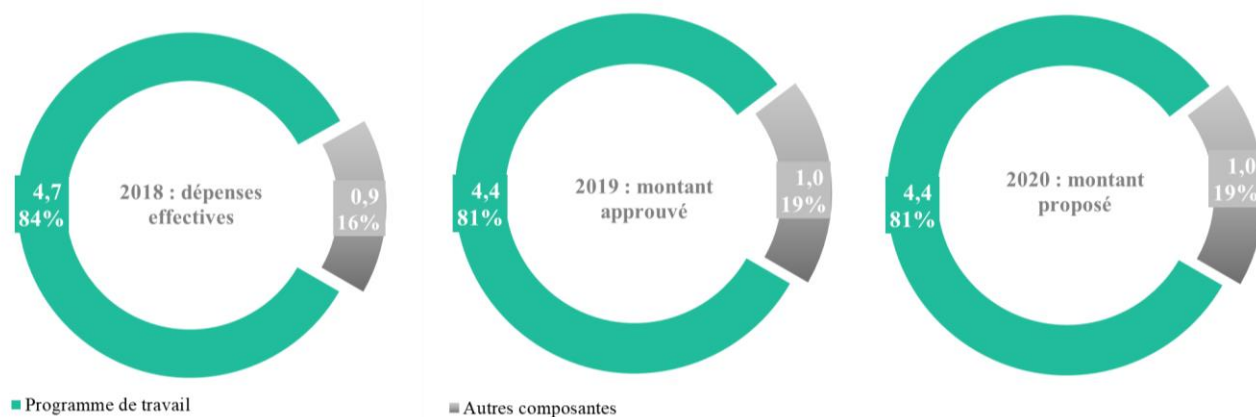


Tableau 5.10

Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

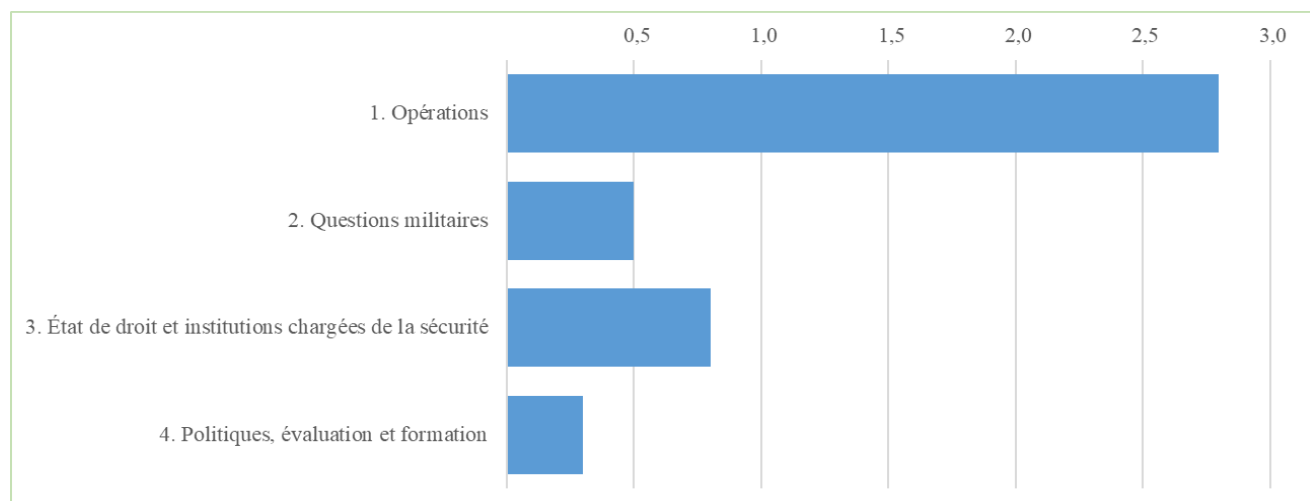
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par sous-programme								
1. Opérations	2 936,7	2 796,7	—	—	—	2 796,7	—	2 796,7
2. Questions militaires	461,8	470,8	—	—	—	470,8	—	470,8
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	842,7	775,6	—	—	—	775,6	—	775,6
4. Politiques, évaluation et formation	419,1	328,2	—	—	—	328,2	—	328,2
Total	4 660,3	4 371,3	—	—	—	4 371,3	—	4 371,3
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 635,8	4 341,0	—	—	—	4 341,0	—	4 341,0
Autres objets de dépense	24,5	30,3	—	—	—	30,3	—	30,3
Total	4 660,3	4 371,3	—	—	—	4 371,3	—	4 371,3
Postes, par sous-programme								
1. Opérations		15	—	—	—	—	—	15
2. Questions militaires		3	—	—	—	—	—	3
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité		3	—	—	—	—	—	3
4. Politiques, évaluation et formation		3	—	—	—	—	—	3
Total		24	—	—	—	—	—	24

Figure 5.VI

Répartition des ressources proposées pour 2020, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1 Opérations

- 5.54 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 796 700 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 5.11 et la figure 5.VII.

Tableau 5.11

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

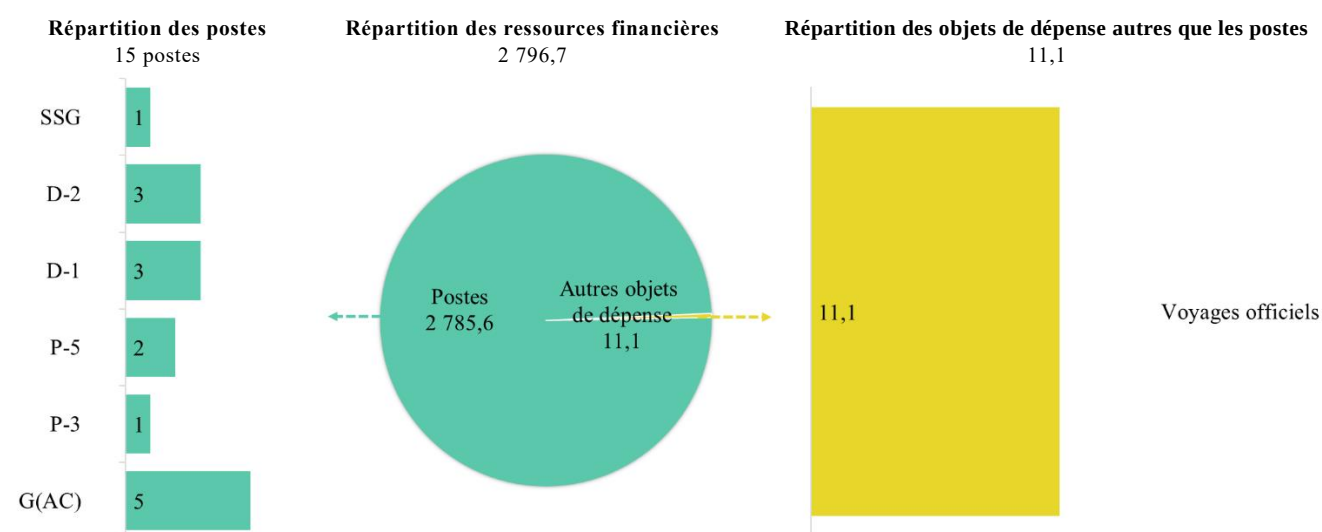
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 927,9	2 785,6	—	—	—	—	—	2 785,6
Autres objets de dépense	8,8	11,1	—	—	—	—	—	11,1
Total	2 936,7	2 796,7	—	—	—	—	—	2 796,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	—	—	—	—	—	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	—	—	—	—	—	5
Total		15	—	—	—	—	—	15

Figure 5.VII

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

- 5.55 Le sous-programme sera également financé au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire, d'un montant estimé à 12 798 800 dollars, et de ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 280 000 dollars (voir tableau 5.5). Les quotes-parts hors budget ordinaire permettront de financer la contribution de la structure politique et opérationnelle régionale unique aux opérations de maintien de la paix, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 72/262 C, et seront complétées par des ressources extrabudgétaires.

Sous-programme 2 Questions militaires

- 5.56 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 470 800 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 5.12 et la figure 5.VIII.

Tableau 5.12

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

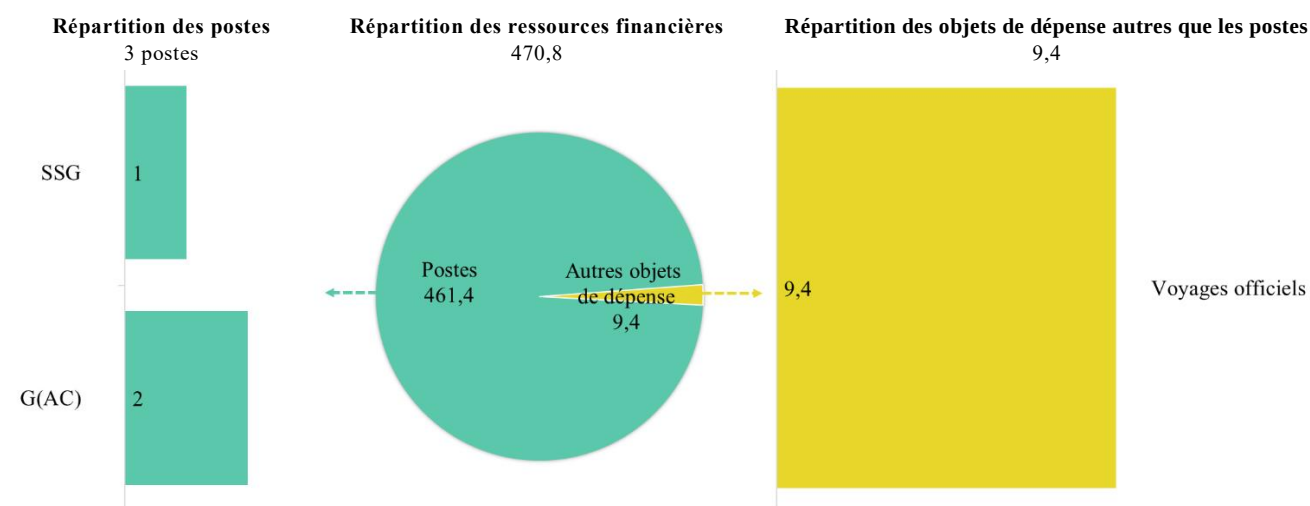
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	452,6	461,4	—	—	—	—	—	461,4
Autres objets de dépense	9,1	9,4	—	—	—	—	—	9,4
Total	461,8	470,8	—	—	—	—	—	470,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	—	—	—	—	—	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	—	—	—	—	—	2
Total		3	—	—	—	—	—	3

Figure 5.VIII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

- 5.57 Le sous-programme sera également financé au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire, d'un montant estimé à 25 315 600 dollars, et de ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 330 000 dollars (voir tableau 5.5). Les quotes-parts hors budget ordinaire permettront au Bureau des affaires militaires d'offrir des conseils techniques aux chefs des composantes militaires et d'exercer un contrôle, notamment en analysant des plans et des opérations militaires particuliers, et seront complétées par des ressources extrabudgétaires.

Sous-programme 3**État de droit et institutions chargées de la sécurité**

- 5.58 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 775 600 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 5.13 et la figure 95.IX.

Tableau 5.13

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

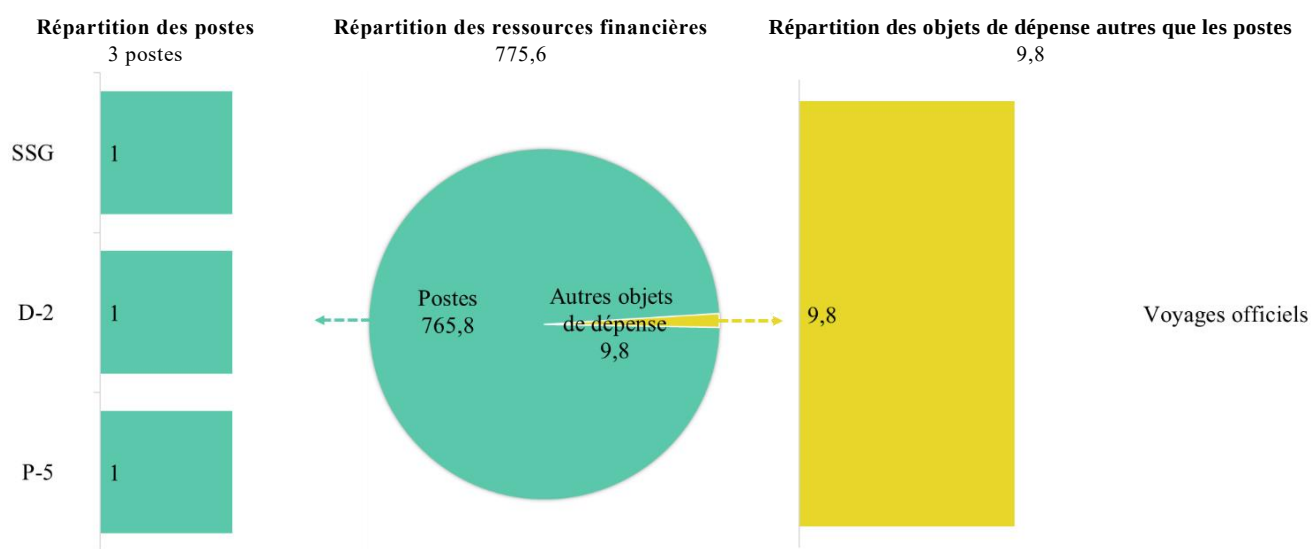
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	836,2	765,8	—	—	—	—	—	765,8
Autres objets de dépense	6,6	9,8	—	—	—	—	—	9,8
Total	842,7	775,6	—	—	—	—	—	775,6

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	—	—	—	—	—	3
Total		3	—	—	—	—	—	3

Figure 5.IX

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : SSG = sous-secrétaire général(e).

- 5.59 Le sous-programme sera également financé au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire, d'un montant estimé à 21 007 600 dollars, et de ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 70 880 000 dollars (voir tableau 5.5). Elles aideraient le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité à offrir ses services à l'ensemble du système, que ce soit dans le cadre des missions ou à d'autres fins, à l'appui de la stratégie définie par le Secrétaire général pour prévenir les conflits violents et pérenniser la paix.

Sous-programme 4 Politiques, évaluation et formation

- 5.60 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 328 200 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 5.14 et la figure 5.X.

Tableau 5.14

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

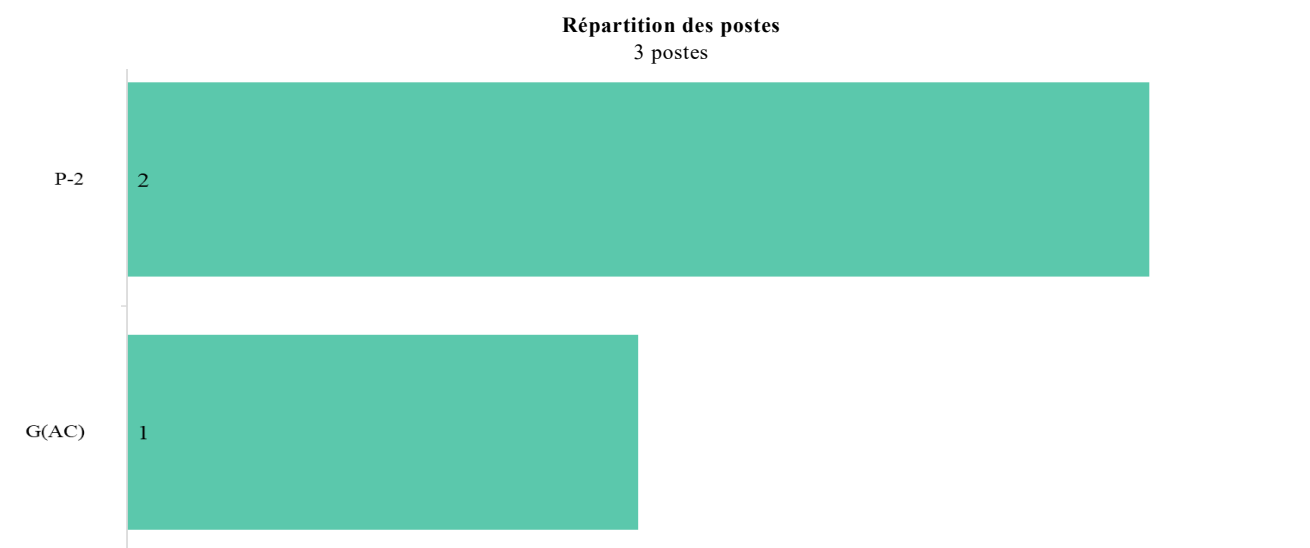
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	419,1	328,2	—	—	—	—	—	328,2
Total	419,1	328,2	—	—	—	—	—	328,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	—	—	—	—	—	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	—	—	—	—	—	1
Total		3	—	—	—	—	—	3

Figure 5.X

Sous-programme 4 : répartition des postes pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(Nombre de postes)



Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

- 5.61 Le sous-programme sera également financé au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire, d'un montant estimé à 12 927 700 dollars, et de ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 4 320 000 dollars (voir tableau 5.5). Elles aideraient la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation à fournir un appui technique et opérationnel aux États Membres et aux opérations de maintien de la paix dans le domaine de la formation et à assurer le secrétariat du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

Appui au programme

- 5.62 Le Service administratif du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix assure l'appui au programme. Il fournit des services d'appui administratif centralisés aux deux départements dans les domaines suivants : gestion des ressources humaines, budget, finances, administration générale, planification des ressources et utilisation des services communs.
- 5.63 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 344 900 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 5.XI et 5.XII et dans le tableau 5.15.

Figure 5.XI

Appui au programme : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)



Tableau 5.15

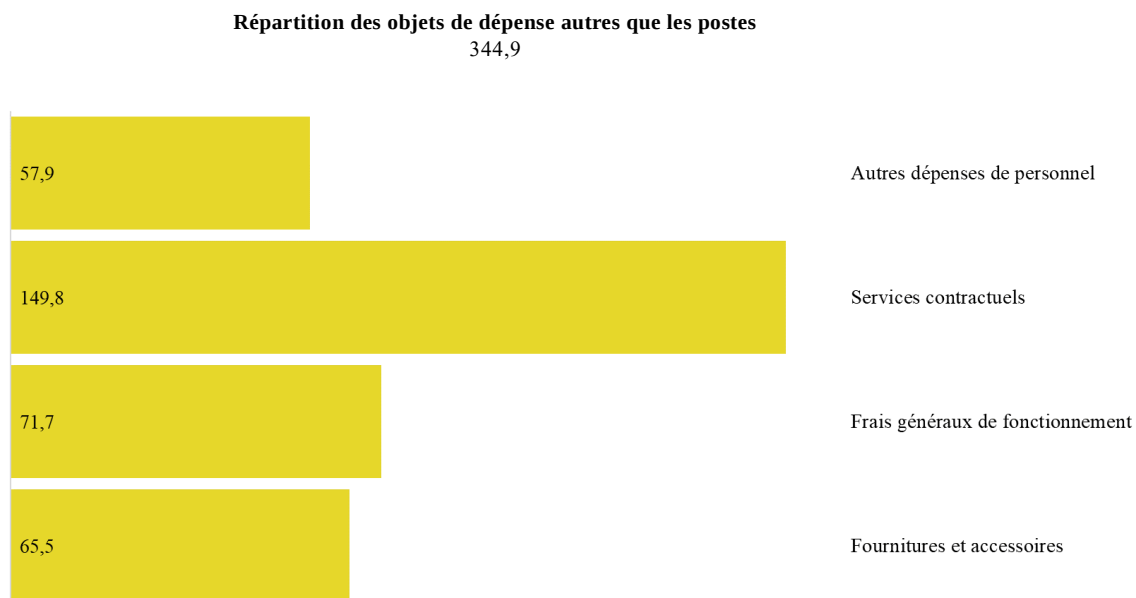
Appui au programme : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	108,4	344,9	—	—	—	—	—	344,9
Total	108,4	344,9	—	—	—	—	—	344,9

Figure 5.XII
Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



5.64 La composante Appui au programme sera également financée au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 500 000 dollars (voir tableau 5.5). Ces ressources aideraient la composante à apporter un appui technique et opérationnel aux États Membres et aux missions de maintien de la paix.

II. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve



Avant-propos

L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) est un partenaire solide, dont l'action facilite le dialogue avec les parties et entre les parties au niveau régional. En tant que chef de mission et chef d'état-major, je suis à la tête d'une mission où se côtoient actuellement des observateurs militaires de 25 nationalités, dépêchés par les pays fournisseurs de contingents, et des membres du personnel civil venus de 55 pays et recrutés sur le plan national ou international. Cette diversité est un gage de notre impartialité vis-à-vis des parties.

Depuis sa création, l'ONUST a été le témoin de profonds bouleversements au Moyen-Orient. Son contexte d'opération se caractérise par des interactions étroites entre une multitude de facteurs ayant trait à la situation politique, aux conditions de sécurité ou encore à l'histoire de la région. La propagation et le caractère imprévisible des effets des tensions régionales ont des incidences sur des activités essentielles à l'exécution du mandat comme sur le personnel chargé de les mener à bien.

Nous faisons tout notre possible pour préserver la structure de liaison régionale entre les parties dans cet environnement difficile où la complexité des relations entre les acteurs étatiques et non étatiques fait obstacle à l'élaboration d'un règlement global. Lors de mes visites de liaison stratégique au niveau régional, j'ai vu les responsables des parties au conflit, les pays fournisseurs de contingents et des États Membres de la région lancer des initiatives constructives. Nous continuons à prêter main-forte à nos homologues de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, dans notre poursuite collective de la paix au Moyen-Orient.

Depuis 1948, notre action n'a rien perdu de son utilité. La région a connu des soulèvements, s'est parfois trouvée au bord de l'embrasement, mais les responsables nationaux comme les populations ont fait des efforts concertés pour surmonter leurs différends et réduire la violence, vivre ensemble et trouver le chemin d'un avenir de paix. Les commerçants, les membres des groupes locaux ou des communautés locales m'ont souvent répété qu'ils ne souhaitaient plus maintenant que la fin des conflits.

J'ai pu observer l'action menée dans chacun de nos sites, en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. La coopération nouée sur le terrain entre le personnel civil et les experts militaires atteste du dévouement dont ils font preuve dans leurs fonctions en vue d'empêcher le conflit et de créer les conditions d'un règlement pacifique des différends.

La Chef de mission et chef d'état-major de l'Organisme
des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
(Signé) La générale de division Kristin **Lund**

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 5.65 L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) est chargé d'observer et de faire respecter le cessez-le-feu sans condition et d'aider les parties à contrôler l'exécution et le respect des dispositions des accords d'armistice de 1949. Son mandat découle des résolutions et décisions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions [50 \(1948\)](#), [54 \(1948\)](#) et [73 \(1949\)](#). Par la résolution [73 \(1949\)](#), l'équipe d'observateurs militaires qui aidaient le Médiateur des Nations Unies à surveiller la trêve en Palestine en application de la résolution [50 \(1948\)](#) est devenue l'ONUST, chargé de surveiller l'application des conventions d'armistice par les parties au conflit arabo-israélien. Après les guerres de 1956, 1967 et 1973, les fonctions des observateurs ont été adaptées compte tenu de l'évolution de la situation.
- 5.66 L'ONUST conduit, en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, des activités visant à maintenir la structure de liaison régionale établie par les conventions d'armistice. Il fournit également des observateurs militaires qualifiés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour les aider à s'acquitter de leur mandat. Par son action dans la région, par les contacts réguliers qu'il entretient avec de hauts responsables et par la coordination qu'il maintient avec les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, l'ONUST contribue aux activités d'analyse de l'ONU au niveau régional et aux efforts déployés pour apaiser les tensions et régler les différends.

Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

- 5.67 La mission se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre son objectif. Cet objectif va dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à l'objectif de développement durable n° 16, comme indiqué au paragraphe 5.74.

Contexte actuel

- 5.68 La lutte contre le terrorisme dans le nord du Sinaï, en Égypte, a continué de faire évoluer la situation dans la région. En août 2018, le Gouvernement syrien a repris certaines parties des zones de séparation et de limitation du secteur brave, auparavant contrôlées par différents groupes armés. Des opérations militaires ont été menées à travers la ligne de cessez-le-feu à plusieurs reprises. Les risques posés pour la sécurité par des groupes armés de l'opposition le long de la frontière entre la République arabe syrienne et la Jordanie semblent s'être amoindris. Dans l'ensemble, la situation dans la zone d'opérations de la FINUL est restée calme, malgré des tensions accrues par le fait que les Forces de défense israéliennes ont découvert des tunnels traversant la Ligne bleue et qu'elles ont mené des travaux de construction au sud de la Ligne, dans une zone proche de Misgav Am au sujet de laquelle le Liban avait émis des « réserves ».

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 5.69 L'ONUST continuera de s'acquitter des fonctions essentielles qui consistent à déployer des observateurs et à maintenir des contacts avec les autorités régionales. Il dépêchera des observateurs militaires qualifiés auprès de la FNUOD et de la FINUL pour les aider à s'acquitter de leur mandat. Il administrera également des bureaux de liaison en Égypte, au Liban et en République arabe syrienne et assurera la liaison avec la Jordanie et Israël depuis son quartier général. Les tendances récemment observées dans la zone d'opérations de la FNUOD donnent à l'ONUST la possibilité de reprendre pleinement ses fonctions d'appui dans la zone en 2020 et étayer ses activités de liaison dans la région.
- 5.70 L'ONUST continuera de présenter, en temps voulu et avec le souci de l'exactitude, des rapports d'observation et des évaluations et des analyses de la situation dans la région, en particulier des conditions de sécurité, et de ses incidences dans toute sa zone d'opération. Il continuera de fournir un appui de la manière la plus efficace possible à toutes ses antennes et à tous ses bureaux de liaison pour ce qui concerne l'administration, la logistique et la sécurité. Il continuera de recourir aux bons offices de la Chef de la mission pour maintenir le contact avec les parties et les représentants de pays fournisseurs de contingents et d'assurer la coordination avec les entités des Nations Unies présentes dans la région. Enfin, il continuera d'élaborer des plans d'urgence pour faire face à l'évolution des conditions de sécurité ou de la situation politique dans la zone d'opérations.
- 5.71 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) toutes les parties aux conventions d'armistice de 1949 et aux accords y afférents coopéreront avec l'ONUST dans l'exercice de ses fonctions ;
 - b) toutes les parties demeureront disposées à régler leurs différends et à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour s'acquitter du mandat défini par le Conseil de sécurité.
- 5.72 L'ONUST prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. En 2018, la Chef de la mission a participé, parfois en tant que principale intervenante, à 15 séminaires et ateliers de sensibilisation à la problématique femmes-hommes organisés à Jérusalem, en Égypte, en Irlande, à Entebbe (par visioconférence) et au Siège de l'ONU. Il est prévu d'organiser un nombre équivalent d'activités sur la question en 2019. Il est fait état des questions de genre, y compris la question de l'augmentation du nombre de femmes militaires dans les armées nationales et les contingents fournis à l'Organisation, à l'occasion de toutes les visites de liaison au niveau régional.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

1. Objectif

- 5.73 L'objectif auquel la mission contribue est d'assurer le respect des conventions d'armistice israélo-arabes de 1949 et des accords connexes.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 5.74 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire toutes les formes de violence et à appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer les moyens de prévenir la violence.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Un dialogue renforcé au niveau régional

En 2018, la situation dans la région a nécessité une intensification des activités de liaison avec les autorités nationales et les acteurs clefs au niveau régional. Une plus grande priorité a été accordée aux activités de liaison régionale avec les cinq parties concernées sur les plans stratégique et opérationnel afin de fournir des informations exactes sur la situation sur le terrain, d'évaluer les tendances de l'évolution de la situation et de transmettre des messages visant à prévenir toute dégradation des rapports. Les relations avec les autorités nationales et les autres acteurs ayant une influence sur l'environnement dans lequel les activités de maintien de la paix sont menées se sont améliorées grâce à l'intensification des évaluations à la base du dialogue régional et aux échanges d'informations.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à améliorer la compréhension de la situation sur le terrain et dans les divers théâtres d'opérations. Dans la pratique, les parties et les autres acteurs ont demandé que l'ONUST intervienne plus fréquemment, au niveau stratégique ou au niveau opérationnel en fonction de la situation et des événements. Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.



Poste d'observation de l'ONUST, avec le mont Hermon en arrière-plan. Source : ONUST

- 5.75 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir que le Conseil de sécurité soit informé dans les meilleurs délais de l'état d'avancement de l'application ses résolutions (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le fait que tous les rapports d'observation ont été présentés au Secrétaire général en temps voulu. Ce résultat témoigne de la bonne intégration et de la bonne utilisation des capacités de surveillance et d'observation du groupe d'observateurs dans les opérations de la FNUOD et de la FINUL, et a permis aux missions de tenir le Conseil informé des violations ou des faits qui risquaient d'entraîner une dégradation de la situation.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Progrès vers la stabilisation

Les observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan n'ont pas occupé certaines de leurs positions dans le secteur bravo depuis 2014 en raison de la détérioration des conditions de sécurité. Les postes d'observation et le matériel sont restés sans protection et ont subi d'importants dommages.

Une réponse adaptée à la situation

Le constat est le suivant : la fermeture du point de passage de Qouneïtra entre le secteur bravo (République arabe syrienne) et le secteur alpha (Golan occupé par Israël) a posé des problèmes particuliers et limité la capacité du Groupe d'observateurs au Golan d'observer, d'inspecter les positions militaires et d'enquêter sur des violations présumées dans le secteur bravo. Le dialogue avec les parties a abouti à la réouverture du point de passage, la République arabe syrienne ayant repris le contrôle de la plupart des zones de limitation et de séparation du secteur bravo.

Compte tenu de l'amélioration de la sécurité dans la zone d'opérations de la FNUOD, il a été conclu que les conditions sur le terrain étaient réunies pour le retour du Groupe d'observateurs au Golan et la reprise progressive de ses activités dans le secteur bravo. L'ONUST a commencé à redéployer graduellement des observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan : les observateurs, qui étaient stationnés à Damas, ont repris le chemin de camp Faouar en 2018. Dans ses résolutions [2361 \(2017\)](#) et [2394 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité s'est félicité du retour partiel de la FNUOD, sous la forme d'un premier contingent et de la poursuite des efforts visant à mettre en œuvre le plan de retour sur les positions qui avaient été évacuées dans la zone de séparation.

En 2020, dans l'esprit du retour progressif de la FNUOD, l'ONUST achèvera le redéploiement des observateurs du Groupe d'observateurs au Golan dans le secteur bravo. Les éléments d'infrastructure seront également rétablis conformément aux plans de réoccupation de la FNUOD pour la période 2019-2020. La rénovation de quatre des cinq postes d'observation, associée au redéploiement d'observateurs qui s'est achevé, permettra de rétablir la capacité opérationnelle de la mission telle qu'elle était avant le retrait temporaire. Les observateurs seront en mesure de mener toutes les activités demandées par la FNUOD dans le secteur bravo, telles que l'observation fixe continue, les patrouilles motorisées et l'inspection des positions et du matériel des Forces armées arabes syriennes dans la zone de limitation.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le respect de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes et les progrès vers la stabilisation du Golan.

Concrètement, si le résultat est atteint, les parties respecteront l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes et n'entraveront pas la liberté de circulation des observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan, notamment au point de passage de Qouneïtra.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Superficie restreinte (2 856 km ²) pour laquelle les décisions du Conseil de sécurité reposent sur une observation continue	Élargissement de la superficie (3 506 km ²) pour laquelle les décisions du Conseil de sécurité reposent sur une observation continue	Élargissement de la superficie (4 515 km ²) pour laquelle les décisions du Conseil de sécurité reposent sur une observation continue

- 5.76 Le mandat qui lui a été confié continuera de guider l'ONUST dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 5.77 On trouvera dans le tableau 5.16 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 5.16

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	—	12	—	12
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 5.78 S'agissant des séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart tient à l'organisation (par l'ONUST) de séminaires régionaux d'information générale, étant donné qu'au moment de l'établissement du budget de l'ONUST pour l'exercice biennal 2018-2019 ces séminaires étaient envisagés mais n'en étaient qu'aux premiers stades de la planification. Les séminaires se sont depuis révélés être un bon moyen pour aider les organisations régionales et les experts à coopérer davantage sur les questions régionales transversales et à mieux comprendre ces questions. L'écart s'explique également par le fait que les États Membres et les organisations internationales ont demandé l'organisation de séminaires. En effet, la formule des séminaires avait été mise à l'essai au début de l'exercice biennal 2018-2019, mais comme le public cible n'était pas encore clairement identifié les séminaires n'avaient pas été considérés comme des produits pouvant être livrés.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

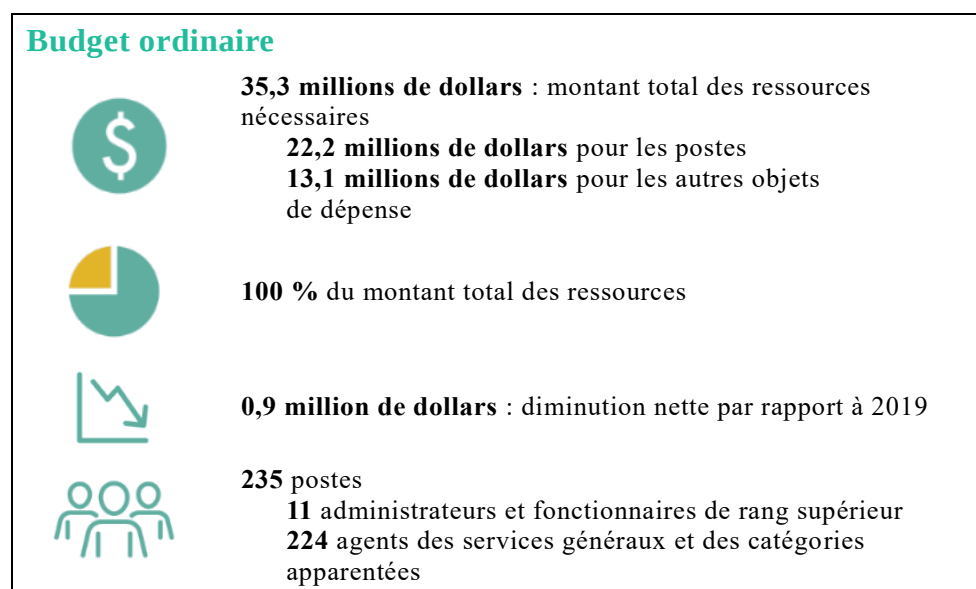
- 5.79 La variation concernant les séminaires, ateliers et activités de formation est due à l'organisation (par l'ONUST) de séminaires régionaux : ceux-ci ont donné de bons résultats et ont donc été inscrits parmi les produits à livrer en 2020. Elle s'explique également par les demandes d'organisation de séminaires émanant d'États Membres et d'organisations internationales.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Vue d'ensemble

- 5.80 On trouvera dans la figure 5.XIII des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020.

Figure 5.XIII
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Budget ordinaire : vue d'ensemble

- 5.81 On trouvera dans les tableaux 5.17 et 5.18 et dans les figures 5.XIV et 5.XV des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Des réductions ont été rendues possibles, en partie, du fait de la rationalisation des contrats et de l'emploi des services et des fournitures et accessoires, de l'allongement de la durée d'utilisation du matériel et de l'examen des dépenses effectivement engagées au titre des ressources non affectées à des postes. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.
- 5.82 Comme prévu par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), l'ONUST incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2018, des progrès ont été faits dans les domaines suivants : réduction des dépenses au titre du papier pour photocopieurs, de l'impression de documents, de la consommation de carburant, d'eau et d'électricité et des voyages ; poursuite du déploiement des écotecnologies les plus récentes pour ce qui est du chauffage, de la ventilation et de la climatisation et des systèmes d'éclairage LED dans la zone de la mission, en particulier dans le cadre de la réfection et de la rénovation du Government House ; réduction de la consommation d'énergie du fait de la poursuite de l'installation de matériel solaire dans la zone de la mission, y compris dans les postes d'observation, activité qui continuera en 2020.

Tableau 5.17

Évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Postes	21 925,6	22 235,2	—	—	(12,5)	(12,5)	(0,1)	22 222,7	743,5	22 966,2
Autres objets de dépense	12 346,4	13 942,0	—	—	(891,9)	(891,9)	(6,4)	13 050,1	234.4	13 284,5
Total	34 272,0	36 177,2	—	—	(904,4)	(904,4)	(2,5)	35 272,8	977,9	36 250,7
Postes, par catégorie										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	—	—	—	—	—	—	—	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		224	—	—	—	—	—	—	—	224
Total		235	—	—	—	—	—	—	—	235

Tableau 5.18

Évolution des postes permanents, par catégorie

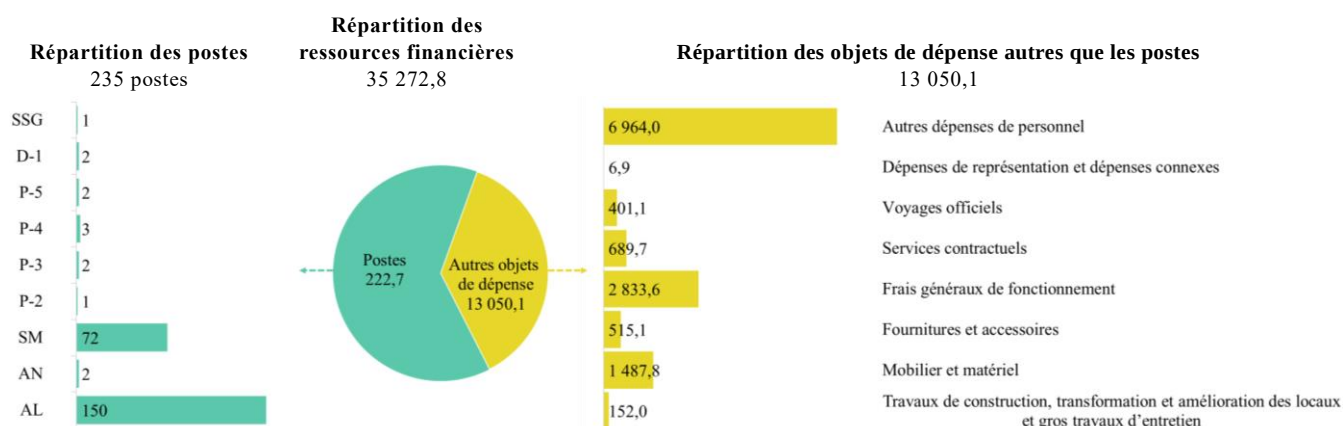
	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SSG	1	—	—	—	1	—
D-1	2	—	—	—	2	—
P-5	2	—	—	—	2	—
P-4	3	—	—	—	3	—
P-3	2	—	—	—	2	—
P-2/1	1	—	—	—	1	—
Total partiel	11	—	—	—	11	—
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
Agents du Service mobile	72	—	—	—	72	—
Autres classes	152	—	—	—	152	—
Total partiel	224	—	—	—	224	—
Total	235	—	—	—	235	—

Abréviation : SSG = sous-secrétaire général(e).

Figure 5.XIV

Répartition des ressources proposées

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

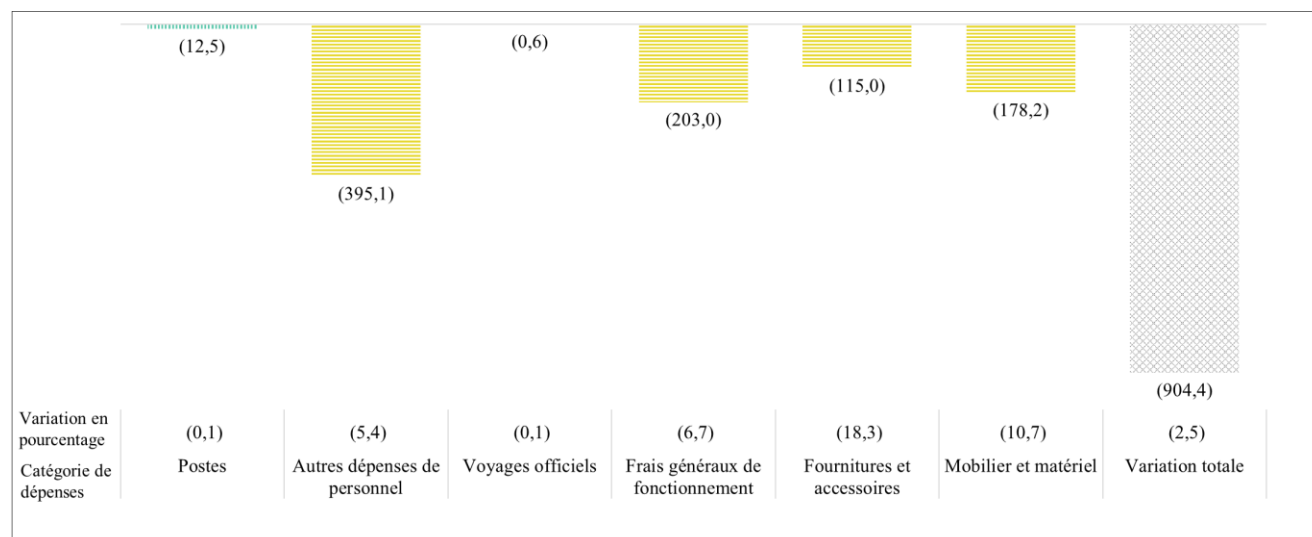
5.83 La variation de 904 400 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. La diminution au titre des autres dépenses de personnel est imputable à la baisse des crédits demandés pour les voyages des observateurs militaires aux fins du déploiement ou du rapatriement, l'expérience ayant montré que certains observateurs militaires n'utilisaient pas la totalité du montant auquel ils avaient droit pour couvrir les frais d'expédition de leurs effets personnels au moment du rapatriement et que certains pays fournissant des contingents autorisaient leur personnel militaire à prolonger leur tour de service au-delà de la durée normale de un an. La diminution au titre des frais généraux de fonctionnement est principalement due au fait qu'aucun crédit n'a été demandé pour le projet lié au Gouvernement House, certaines questions devant être réglées au préalable.

Figure 5.XV

Variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



III. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan



Avant-propos

Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) a été créé en 1949, ce qui en fait la mission de maintien de la paix des Nations Unies la plus ancienne après l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Il continue de s'acquitter de son mandat en se concentrant sur l'observation du cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan et la présentation de rapports à ce sujet. Fort de 44 observateurs militaires des Nations Unies qui surveillent la ligne de contrôle, longue de 770 kilomètres, et la ligne de démarcation provisoire, il continue également d'assurer des patrouilles et de mener des enquêtes sur les violations présumées du cessez-le-feu. Ces activités, qui exigent professionnalisme et impartialité ainsi que le souci de l'exactitude pour ce qui est de l'établissement des rapports, sont entreprises avec l'appui de 74 civils qui veillent au bon fonctionnement de cette opération de maintien de la paix. Une évaluation technique, portant notamment sur les procédures de présentation de rapports internes, a été faite à la fin de 2018 afin de renforcer l'efficacité opérationnelle de l'UNMOGIP.

Le Groupe a continué de s'attacher à renforcer la confiance dans la région et continuera de remplir son mandat de manière impartiale. Cela n'aurait pas été possible sans le soutien des pays hôtes, l'Inde et le Pakistan, et l'accueil que lui a réservé la population cachemirienne locale. J'ai également tenu, autant que possible, les pays hôtes informés de nos activités le long de la ligne de contrôle et de la ligne de démarcation provisoire. Je continue de communiquer tous les mois avec le Siège de l'ONU au sujet des activités du Groupe et des difficultés qu'il éprouve dans l'exécution de son mandat.

Je suis convaincu que l'UNMOGIP contribue à l'instauration de la paix et de la stabilité en Asie du Sud. Je suis également convaincu que la diversité et le professionnalisme de son personnel font sa force et qu'il est véritablement possible d'instaurer la paix dans la région, si la communauté internationale et toutes les parties prenantes nous apportent leur soutien.

Le Chef de la mission et chef des observateurs militaires,
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
(Signé) Le général de division José Eladio **Alcaín**

Orientations générales

Mandat et considérations générales

- 5.84 Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) est chargé de surveiller et de signaler au Secrétaire général tout fait nouveau concernant le respect du cessez-le-feu, conformément à la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité. Dans cette résolution, le Conseil a exigé qu'un cessez-le-feu durable et l'arrêt de toutes les hostilités dans toutes les zones du conflit soient strictement observés et restent en vigueur jusqu'à ce qu'intervienne, dès que possible, le retrait de toutes les forces armées sur leur territoire respectif et sur des positions qui respectent pleinement la ligne du cessez-le-feu au Jammu-et-Cachemire, contrôlée par le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan. Une autre tâche servant à appuyer les efforts de surveillance du cessez-le-feu consiste à assurer un suivi équilibré des violations présumées du cessez-le-feu signalées par les deux parties.

Lien avec la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable

- 5.85 Le Groupe se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif fixé. Cet objectif va dans le sens des buts poursuivis par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif, de même que les produits, est lié à l'objectif de développement durable n° 16, comme indiqué au paragraphe 5.94.

Contexte actuel

- 5.86 La situation le long de la ligne de contrôle reste instable. En 2018, l'UNMOGIP a accompli sans entrave 2 139 missions opérationnelles, dont 220 enquêtes, 1 492 missions de reconnaissance, 275 observations dans des postes et 152 missions sur le terrain.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

- 5.87 L'UNMOGIP continuera de se concentrer sur les tâches principales qui lui ont été confiées, à savoir la prévention, l'alerte rapide, la surveillance et la communication d'informations, et le renforcement de la confiance. Il présentera en temps voulu des rapports détaillés sur les faits nouveaux pertinents qui surviennent dans sa zone d'opérations. Il continuera de placer des observateurs militaires dans tous ses postes opérationnels, de part et d'autre de la ligne de contrôle, de patrouiller et de procéder à des inspections et à des enquêtes en cas de plaintes concernant des violations du cessez-le-feu et, dans la mesure où les pays hôtes le lui permettent, d'exécuter diverses tâches aux alentours de la ligne de contrôle à partir de ses postes.
- 5.88 L'UNMOGIP applique la stratégie de réforme quinquennale voulue par le Secrétaire général en ce qui concerne l'appui aux missions ; la stratégie est à la base de tous les efforts de réforme en cours et vise à améliorer la qualité, la rapidité et l'efficacité des services fournis aux missions de maintien de la paix comme aux missions politiques spéciales.
- 5.89 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 : les parties coopéreront et respecteront et

appliqueront les dispositions de l'accord de cessez-le-feu, et il sera tenu compte des conditions climatiques difficiles et du relief tourmenté, qui peuvent compromettre l'aptitude de la mission à s'acquitter de ses tâches courantes.

- 5.90 La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, dans le cadre du programme, les observateurs militaires des Nations Unies ont renforcé le dialogue avec les habitants – hommes et femmes – de sorte que la présence de l'ONU contribue davantage au maintien de la paix dans la zone d'opérations.
- 5.91 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la mission nouera des relations avec les entités qui ont à cœur, comme elle, de promouvoir la paix et la stabilité dans la région, sous réserve que les activités qu'elle mènera de la sorte ne sortent pas du cadre de son mandat.
- 5.92 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, l'UNMOGIP envisage d'établir des relations analogues avec les entités des Nations Unies en vue de promouvoir la paix et la stabilité dans la région, sans pour autant sortir du cadre de son mandat.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018



Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

1. Objectif

- 5.93 L'objectif auquel l'UNMOGIP contribue est de veiller à ce que les faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle soient suivis conformément à son mandat, énoncé dans la résolution [307 \(1971\)](#) du Conseil de sécurité.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

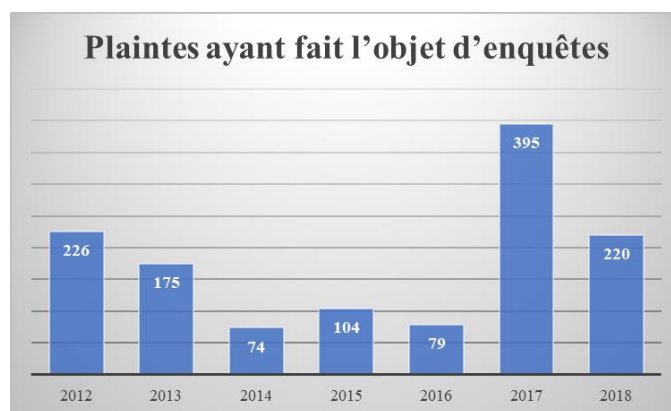
- 5.94 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire toutes les formes de violence et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Missions sur le terrain

En 2018, la situation générale dans la zone de responsabilité de l'UNMOGIP est restée instable et des périodes de forte instabilité ont été observées à maintes reprises le long de la ligne de contrôle et de la ligne de démarcation provisoire. La mission a reçu 229 plaintes de l'armée pakistanaise. Les autorités indiennes n'ont déposé aucune plainte.

L'UNMOGIP a planifié et mené ses opérations en étroite coordination avec les forces militaires indiennes et pakistanaises. Des missions opérationnelles ont été effectuées dans les zones situées le long de la ligne de contrôle et de la ligne de démarcation provisoire au Cachemire administré par le Pakistan pour observer et recueillir des informations sur la situation générale, enquêter sur les plaintes concernant des violations présumées du cessez-le-feu et donner plus de visibilité à la présence des observateurs militaires des Nations Unies dans les zones à risque pendant les périodes de forte tension. Au Cachemire administré par l'Inde, l'UNMOGIP n'a aucune liberté de mouvement pour ses opérations. Au Cachemire administré par le Pakistan, en revanche, il a effectué 1 492 missions de reconnaissance, 220 enquêtes, 275 observations dans des postes et 152 missions sur le terrain auprès d'unités militaires locales de l'armée pakistanaise. Les activités de reconnaissance constituent la majorité des tâches effectuées, notamment en raison de l'étendue de la zone d'opérations (environ 220 000 km²), mais les enquêtes restent au cœur du mandat du Groupe.



Des résultats concrets

Concrètement, en 2018, les activités menées ont facilité la compréhension des violations présumées du cessez-le-feu ou des incidents qui se sont produits le long de la ligne de démarcation provisoire, conformément aux dispositions de la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité. Dans la pratique des enquêtes ont été menées sur 220 plaintes dont le Conseil a été informé : 67 constituaient véritablement des violations et 17 ont été jugées non concluantes faute de preuves. Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 5.95 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir informer rapidement le Siège de l'Organisation des Nations Unies des faits nouveaux se rapportant au cessez-le-feu par les observateurs militaires des Nations Unies qui effectuent des tâches sur le terrain, de part et d'autre de la ligne de contrôle (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le taux d'achèvement des missions opérationnelles, qui a atteint 100 %, à savoir 1 492 missions de reconnaissance, 220 enquêtes, 275 observations dans des postes et 152 missions sur le terrain.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Mener les enquêtes rapidement et avec précision et communiquer aux parties les résumés des enquêtes au moyen de nouveaux outils

En 2018, l'UNMOGIP a surveillé la ligne de contrôle et la ligne de démarcation provisoire et enquêté sur 229 plaintes. Pour ce faire, il a placé des observateurs militaires dans tous les postes opérationnels sur le terrain des deux côtés de la ligne de contrôle et continué à effectuer des patrouilles, des inspections et des enquêtes sur les violations présumées du cessez-le-feu et à exécuter des missions sur le terrain dans le voisinage de la ligne de contrôle à partir de ses postes.

Une réponse adaptée à la situation

Le constat est le suivant : compte tenu de la taille de la zone d'opérations (environ 220 000 km²), les informations recueillies par le Groupe sont nombreuses et proviennent de sources variées ; autrement dit, il est malaisé d'en faire la synthèse et de respecter les délais pour la conduite des enquêtes.

En 2020, l'UNMOGIP continuera de surveiller la ligne de contrôle et la ligne de démarcation provisoire. Il devra pour ce faire placer des observateurs militaires dans tous les postes opérationnels sur le terrain des deux côtés de la ligne de contrôle et continuer d'effectuer des patrouilles, des inspections et des enquêtes sur les violations présumées du cessez-le-feu et d'exécuter des tâches sur le terrain dans le voisinage de la ligne de contrôle. Il s'appuiera sur de nouvelles plateformes de traitement de l'information pour synthétiser les informations qui auront été recueillies. Des outils d'analyse visuelle simplifient des données complexes et peuvent ainsi faciliter la conduite des enquêtes sur les violations présumées de façon rapide et exacte. Le personnel de l'UNMOGIP sera formé à l'utilisation de ces outils.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre de comprendre les faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle qui se produiront en 2020, conformément au mandat de l'UNMOGIP défini dans la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité.

Concrètement, si le résultat est atteint, il sera possible de procéder à des analyses et de les rendre disponibles plus rapidement grâce à des plateformes de traitement de l'information, les observateurs militaires des Nations Unies effectueront des tâches sur le terrain, de part et d'autre de la ligne de contrôle et les résumés des enquêtes sur toutes les plaintes officielles soumises à l'UNMOGIP au sujet de violations présumées du cessez-le-feu seront communiqués aux parties. S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Les analyses ne sont pas effectuées sur des plateformes de traitement de l'information	Certaines des analyses sont effectuées sur des plateformes de traitement de l'information	Les analyses sont effectuées sur des plateformes de traitement de l'information et sont disponibles plus rapidement

- 5.96 Le mandat qui lui a été confié continuera de guider le Groupe dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 5.97 On trouvera dans le tableau 5.19 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 5.19

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	8	12	12
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 5.98 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart tient principalement au fait que le nombre de contacts avec des personnalités et des dirigeants des pays hôtes a été inférieur aux prévisions : des contacts avec des parties prenantes extérieures ont été annulés pour des raisons indépendantes de la volonté de l'UNMOGIP ; celui-ci s'est adapté à l'évolution de la situation politique au cours de l'année, notamment le changement de gouvernement après les élections au

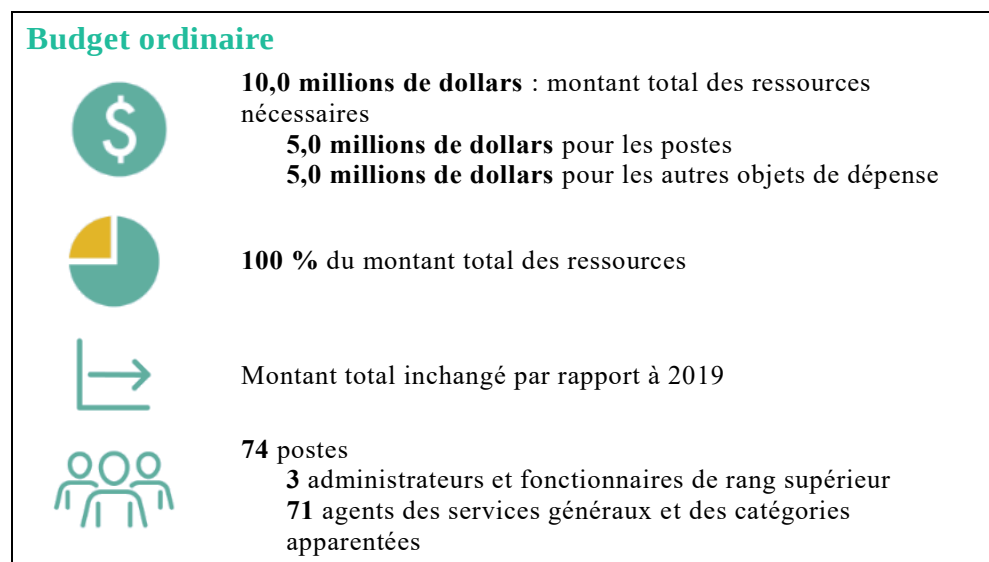
Pakistan et le retard dans la délivrance des visas par l'Inde, entre autres choses. Néanmoins, le Groupe maintient que le produit prévu pour 2019 et 2020 est réalisable et qu'il devrait, dans son intérêt, s'efforcer de le réaliser.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Vue d'ensemble

- 5.99 On trouvera dans la figure 5.XVI des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020.

Figure 5.XVI
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Budget ordinaire : vue d'ensemble

- 5.100 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 10 043 000 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera dans les tableaux 5.20 et 5.21 et dans les figures 5.XVII et 5.XVIII des informations supplémentaires sur les ressources nécessaires et la variation des ressources par rapport au montant des crédits ouverts pour 2019.
- 5.101 Comme prévu par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, l'UNMOGIP incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2018, des progrès ont été notamment faits dans les domaines suivants : diminution de la consommation électrique (jusqu'à 15 %), installation de compteurs de kilowattheures, d'eau et de carburant, de dispositifs d'éclairage LED et du système électronique de gestion des carburants, système qui a permis dans certains cas d'obtenir une réduction de 40 % de la consommation de carburant destiné aux véhicules, gestion de l'environnement, sensibilisation, utilisation de sacs en tissus, interdiction des matières plastiques et signature de contrats relatifs aux matières dangereuses. En 2020, la mission réduira ses émissions de carbone et les coûts connexes et prendra des mesures dans les domaines suivants : protection de l'environnement, espaces verts, santé et sécurité, installation de panneaux solaires, dématérialisation des documents, réduction de la pollution, formation du personnel et réduction, au cours des années à venir, de la consommation électrique

(25 %) et de la consommation de carburant destiné aux véhicules (jusqu'à 60 %) au moyen du système électronique de gestion des carburants.

Tableau 5.20

Évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements								2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	2020 (prévisions après actualisation des coûts)
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses										
Postes	5 455,3	4 964,1	—	—	—	—	—	4 964,1	213,6	5 177,7
Autres objets de dépense	4 113,3	5 079,2	—	—	—	—	—	5 079,2	222,4	5 301,6
Total	9 568,6	10 043,3	—	—	—	—	—	10 043,3	436,0	10 479,3
Postes, par catégorie										
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	—	—	—	—	—	3	—	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		71	—	—	—	—	—	71	—	71
Total		74	—	—	—	—	—	74	—	74

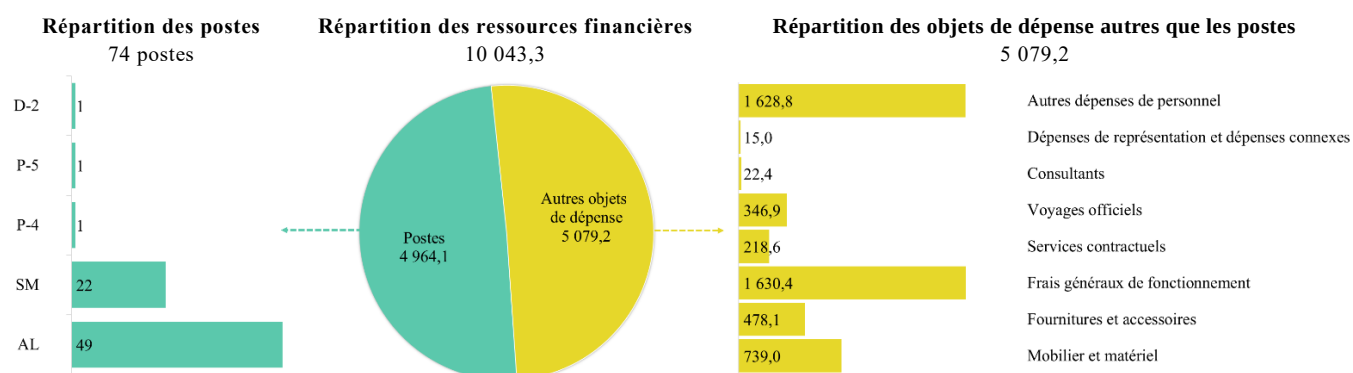
Tableau 5.21

Évolution des postes permanents, par catégorie

	2019 (effectif approuvé)	Changements			2020 (effectif proposé)	Variation
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	—	—	—	1	—
P-5	1	—	—	—	1	—
P-4	1	—	—	—	1	—
Total partiel	3	—	—	—	3	—
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
Agents du Service mobile	22	—	—	—	22	—
Autres classes	49	—	—	—	49	—
Total partiel	71	—	—	—	71	—
Total	74	—	—	—	74	—

Figure 5.XVII
Répartition des ressources proposées

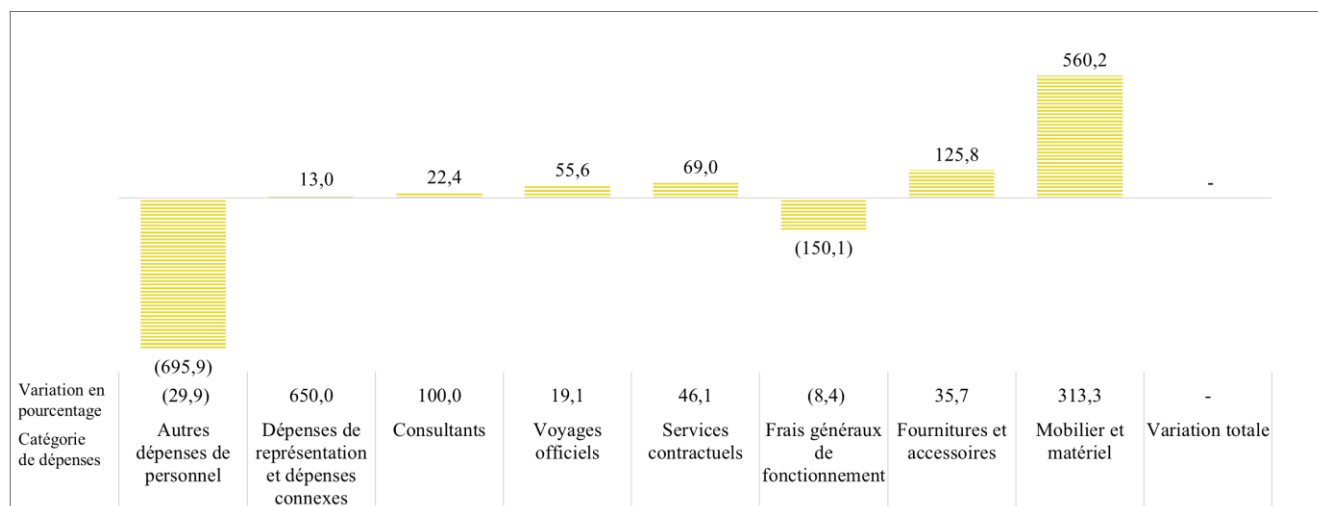
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; SM = agent(e) du Service mobile.

Figure 5.XVIII
Variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

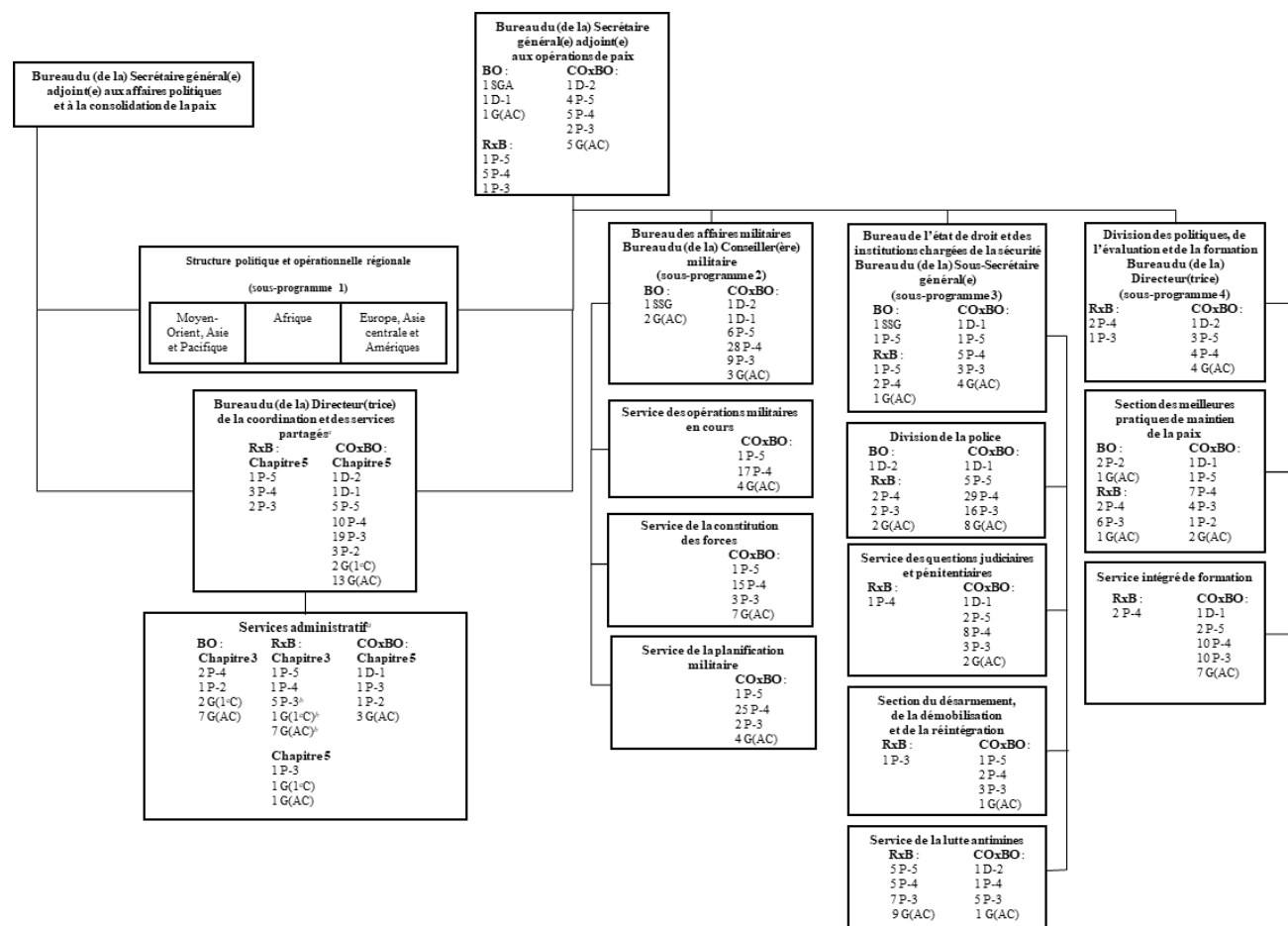


5.102 Les changements proposés tiennent au fait que les ressources prévues au titre des objets de dépense autres que les postes ont été redistribuées, sans que le montant global change, pour permettre à la mission de mieux couvrir ses besoins opérationnels en 2020.

Annexes relatives aux parties Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

I. Organigramme et répartition des postes pour 2020

A. Département des opérations de paix

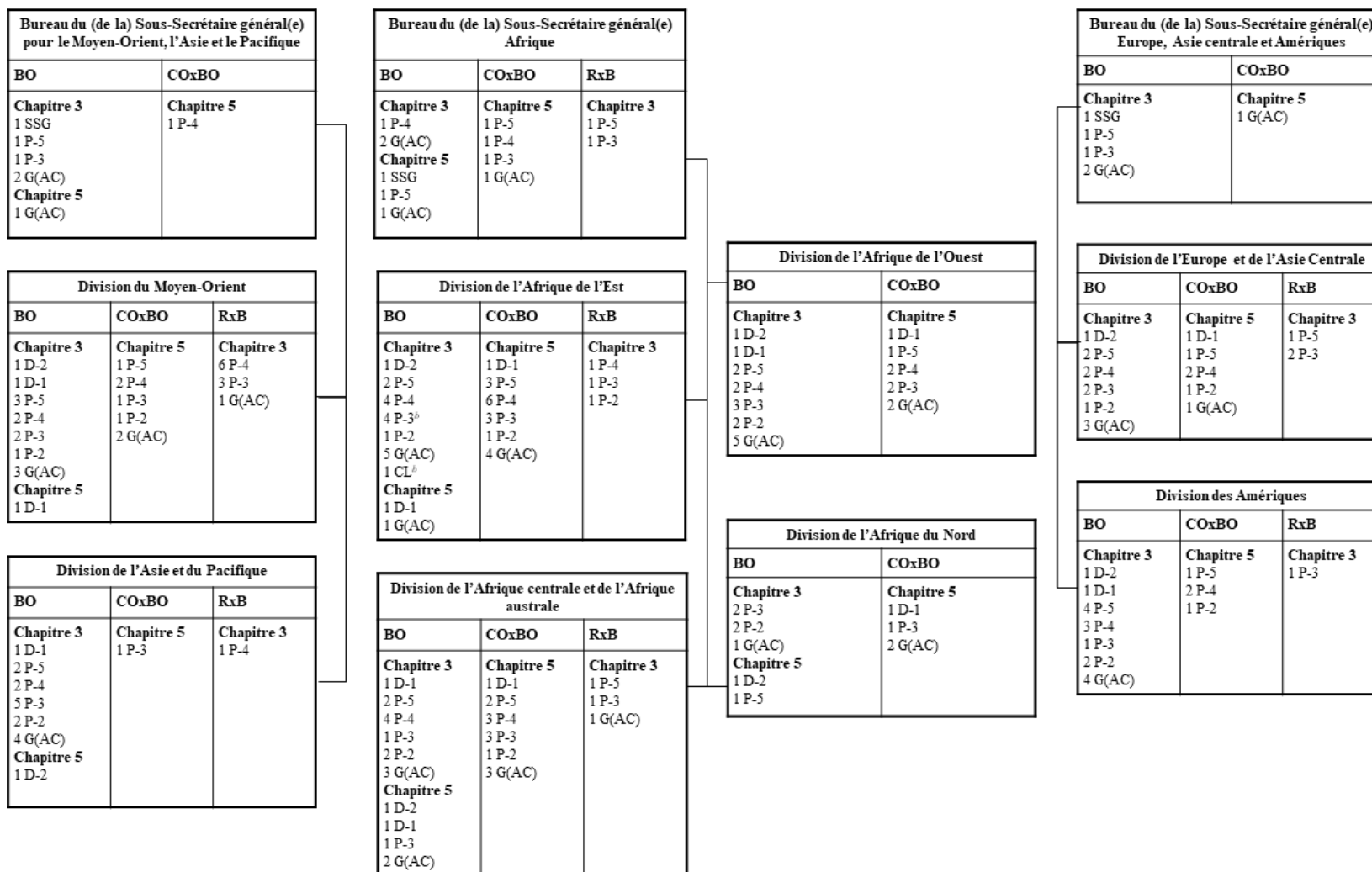


Abréviations : BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a En application de la résolution 72/262 C de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, des informations sont fournies sur les ressources demandées pour les postes au titre du chapitre 3.

^b Cinq postes [3 P-3, 1 G(1°C) et 1 G(AC)] financés au moyen des ressources extrabudgétaires du Bureau de lutte contre le terrorisme sont affectés au Service administratif du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix à l'appui des activités du Bureau.

B. Structure politique et opérationnelle régionale^a

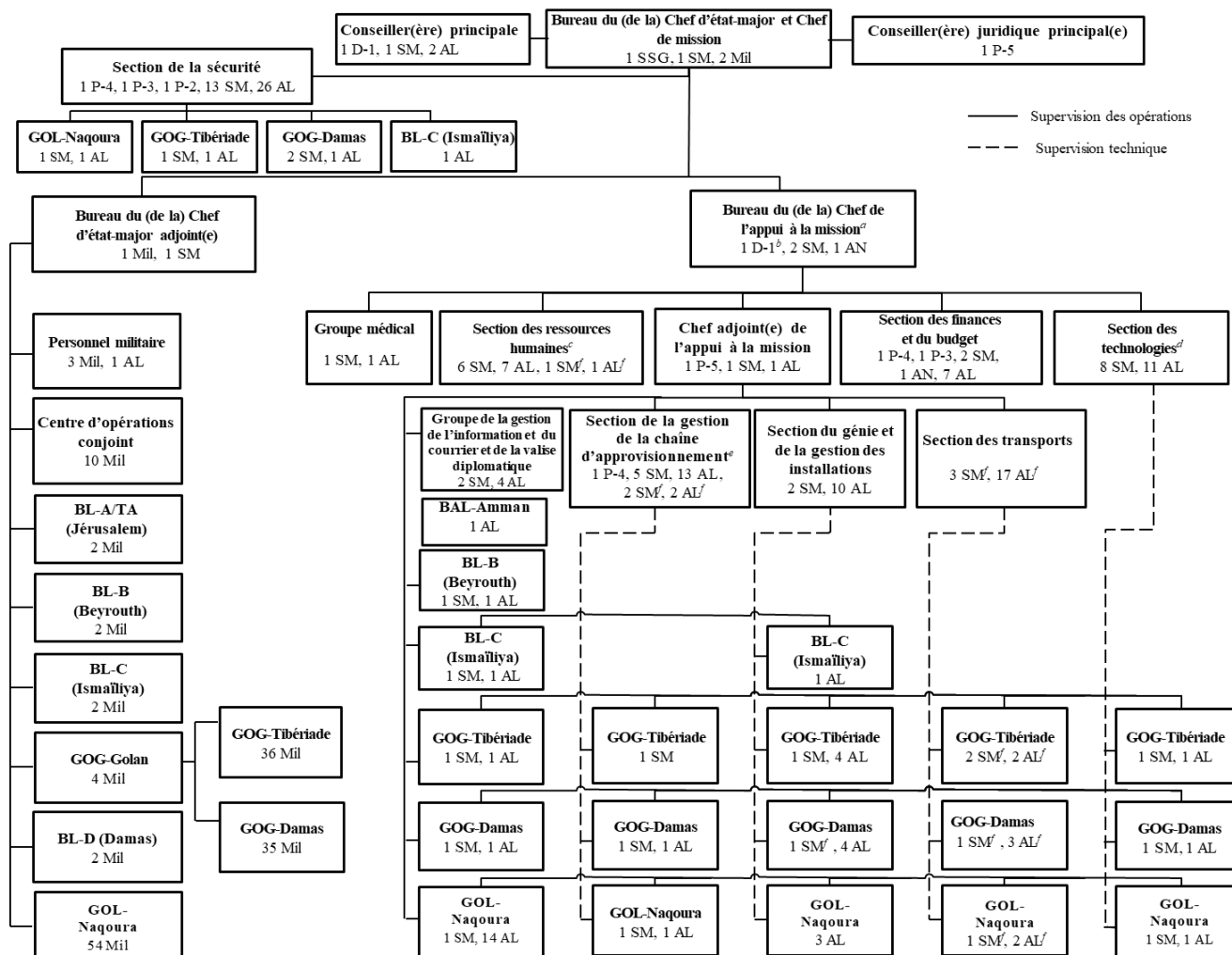


Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Conformément à la résolution 72/262 C de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, des informations sont fournies sur les ressources demandées pour les postes au titre du chapitre 3.

^b 1 P-3 et 1 AL à Nairobi.

C. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan local ; BAL-Amman = Bureau administratif et logistique d'Amman ; BL-A/TA = Bureau de liaison Amman/Tel-Aviv ; BL-B/C/D = Bureau de liaison à Beyrouth, au Caire ou à Damas ; GOG = Groupe d'observateurs au Golan ; GOL = Groupe d'observateurs au Liban ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Y compris la Cellule du protocole.

^b Chef de l'appui à la mission pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

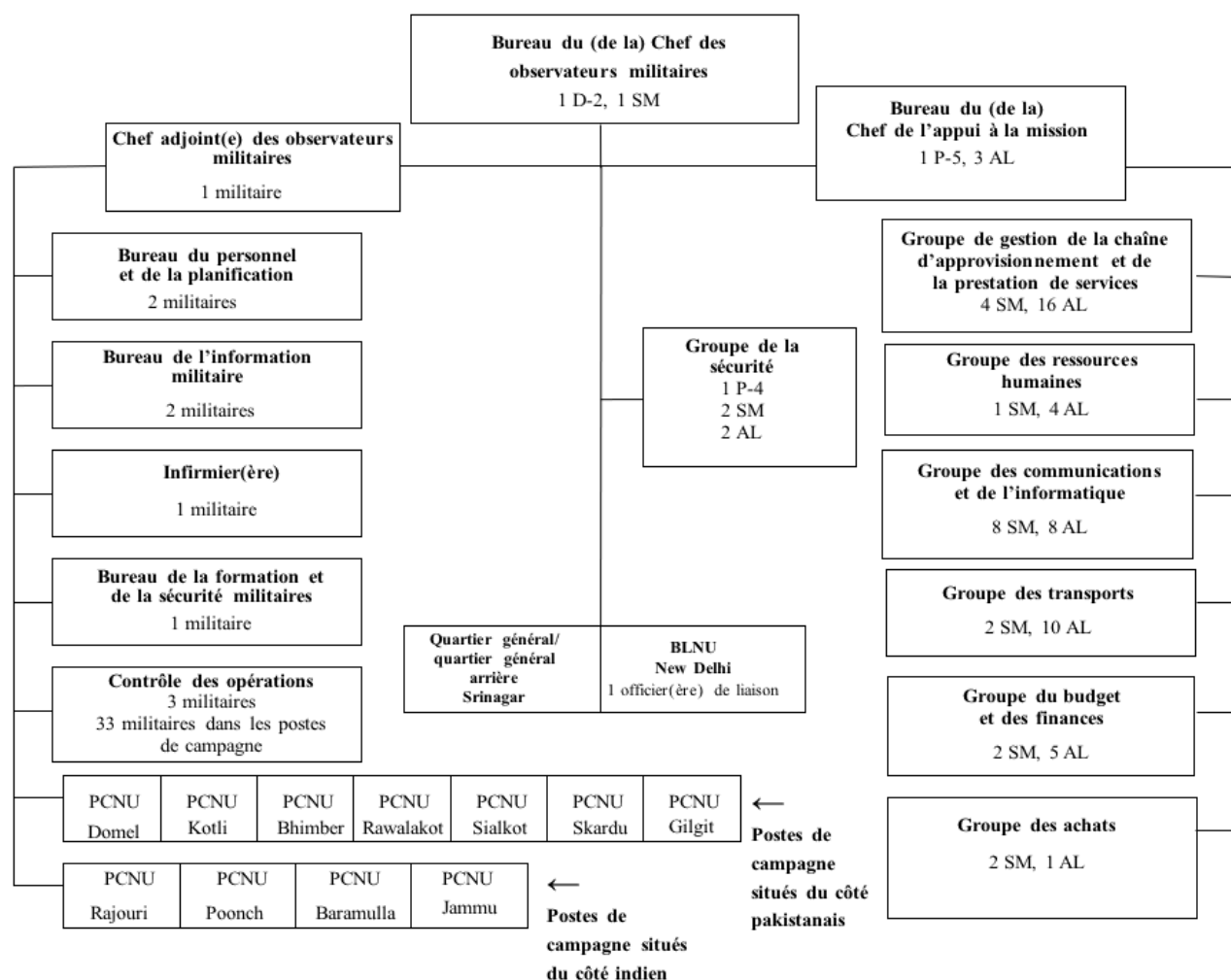
^c Y compris la Cellule de la formation.

^d Changement d'appellation (anciennement Section de l'informatique et des communications).

^e Y compris les Groupes des achats, de la gestion intégrée des stocks, de la gestion du matériel, des approvisionnements essentiels et du contrôle des mouvements.

^f Transfert.

D. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BLNU = Bureau de liaison des Nations Unies ; PCNU = poste de campagne des Nations Unies ; SM = agent(e) du Service mobile.

II. Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
Ressources financières												
Département des opérations de paix	5 376,3	5 376,3	–	84 188,1	87 979,7	3 791,6	78 560,0	78 560,0	–	168 124,4	171 916,0	3 791,6
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	36 177,2	35 272,8	(904,4)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	10 043,3	10 043,3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	51 596,8	50 692,4	(904,4)	84 188,1	87 979,7	3 791,6	78 560,0	78 560,0	–	168 124,4	171 916,0	3 791,6
Postes												
Département des opérations de paix	27	27	–	437	438	1	68	68	–	532	532	1
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	235	235	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	74	74	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	336	336	–	437	438	1	68	68	–	532	532	1